

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire en économie (PTCI)

Thème : *ANALYSE DE LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE
ARACHIDIERE SENEGALAISE*

MEMOIRE

Présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies
(DEA) en Economie

Spécialité : Economie Industrielle

Option : Economie de l'Environnement

Par **Mamadou Kara MBOUP**

Neuvième promotion (2002-2004)

Sous la direction du **Pr.**

Ahmadou Aly Mbaye

DEDICACES

Je dédie ce mémoire à toute ma famille, à mon père **Elhadji Malick MBOUP** qui a su m'inculquer des valeurs qui m'ont permis d'arriver à ce niveau, à ma très chère maman pour son attachement et pour toutes ses prières.

A toutes les familles **NDIAYE, SALL, SOW** et **KONE** pour leur hospitalité, leurs conseils et soutiens.

REMERCIEMENTS

Je rends grâce à Allah et à son prophète Mouhamed (PSL). Je remercie tous ceux qui de près ou de loin m'ont aidé dans mes études à savoir : Mes parents, les familles NDIAYE, SALL, KONE, SOW.

J'accorde une mention spéciale à mes maîtres en particulier ceux qui durant des mois ont mis à ma disposition leur compétence et leur disponibilité, malgré les impératifs du temps.

Ces remerciements s'adressent également à Monsieur le coordonnateur du Programme de Troisième Cycle Inter universitaire (PTCI) de Dakar, le Professeur Ahmadou Aly MBAYE, A tout le corps professoral du PTC,

A tous les étudiants de la neuvième comme de la septième et huitième promotion du PTCI.

Je ne peux exprimer toute ma reconnaissance à l'endroit de toutes ces personnes : Merci pour tout.

Liste des sigles:

NOVASEN : société nouvelle des arachides du Sénégal

SONACOS : société nationale de commercialisation des oléagineux Sénégal

SONAGRAINES : société nationale des graines

UEMOA : union économique et monétaire Ouest africain

UNIS : union nationale interprofessionnelle des semenciers

ISRA : institut sénégalais de recherche agronomique

CNIA : comite nationale interprofessionnel pour l'arachide

PNIR : Programme Nationale d'infrastructures rurales

PSOAOP : Programme des services Agricoles et Organisations des Producteurs

PROCAPA : Programme Complémentaire d'appui aux producteurs

PSSA : Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire.

Résumé :

L'arachide constitue la principale source de revenus des populations rurales qui sont à la fois les plus nombreuses et les plus démunies. La filière arachide représente donc un enjeu stratégique dans l'économie sénégalaise. Depuis l'époque coloniale, elle a été au centre des politiques de développement agricole du pays. Son évolution historique est marquée par de nombreuses difficultés qui ont pris les dimensions d'une profonde crise structurelle. Les réformes successives initiées depuis le début des années 80 ont produit des résultats fort mitigés.

En vue de parachever ces réformes initiées dans le cadre de l'ajustement structurel, la sonagraines qui assurait le collecte et la livraison de l'arachide aux usines a été dissoute en novembre 2002. Elle a fait place au système carreau-usine animé par les opérateurs privés. Dans la même lancée, la Sonacos doit être privatisée après des tentatives avortées. Tout cela survient dans un contexte où la compétitivité de la filière est mise en doute et sa survie suscite des inquiétudes notamment au niveau des producteurs.

Cette étude vise notamment à fournir un éclairage sur la compétitivité-prix de la filière. La méthode utilisée est basée sur la détermination du taux de change réel qui corrige le rapport des prix au producteur par le aux de change nominal.

Les résultats indiquent que la filière arachide est compétitive au niveau des prix. En d'autres termes, elle peut, si l'on ne considère que les prix, redevenir le moteur de la croissance et relever le niveau de vie des différents acteurs concernés. Il s'agit en particulier des producteurs, des collecteurs et des transformateurs.

Introduction générale

La situation de crise vécue les dernières années et que vivent encore certains pays africains est le résultat d'une part des facteurs exogènes défavorables et d'autre part des choix de politiques économiques sectorielles inadaptés ayant entraîné le ralentissement de la compétitivité des exportations de matières premières et une baisse généralisée du niveau de vie des populations surtout rurales. Les espoirs que nos pays ont connus à l'aube des indépendances, qui découlaient des recettes d'exportations significatives provenant des matières premières, en particulier de l'arachide pour le Sénégal, et de leur croyance en un processus d'industrialisation rapide, ont vite été déçus.

En effet, après avoir bénéficié des cours favorables de matières premières, nos gouvernements se sont lancés dans des politiques de dépenses publiques trop volontaristes, investissant ainsi dans l'ensemble de la sphère économique. Dans le monde rural, l'intervention de l'état se traduisait par la mise en place de sociétés d'encadrement dont les missions étaient de soutenir la production agricole par la mise à disposition d'intrants, de crédit de campagne aux paysans ; des actions étaient envisagées également au niveau du contrôle des prix agricoles. La diversification et la transformation des produits agricoles n'ont pas été couronnées de succès.

Avec la dévaluation de 50% du FCFA intervenue en 1994, les pays de l'union se sont engagés dans un processus d'ajustement global. Les stratégies mises en œuvre au Sénégal, placées sur le sillon de l'accroissement de l'offre de production, s'orientent entre autres vers l'amélioration de la compétitivité de la filière arachide qui constitue un levier sûr pour relever significativement le niveau de vie des populations. Malgré tous les efforts consentis, la filière arachide tarde à retrouver son dynamisme.

Nous sommes au début du vingt et unième siècle, aux prises avec « la lutte contre la pauvreté », « l'appropriation » (des stratégies, programmes et projets) soutenu par « l'approche participative », l'aspiration au rang de « pays émergents », le « développement humain durable », « la bonne gouvernance » et tout cela avec pour cadre « la mondialisation » qui marginalise les faibles.

L'arachide constituant la principale source de revenus des populations rurales qui sont à la fois les plus nombreuses et les plus démunies, il est alors important d'examiner sa compétitivité pour jeter les bases d'un combat efficace contre la pauvreté.

Conscient du fait qu'on ne peut éradiquer la pauvreté sans la prise en compte des populations les plus exposées et de l'importance du nombre de pauvres dans le secteur arachidier, surtout au niveau des producteurs, nous voulons attirer l'attention des décideurs sur la compétitivité de la filière arachide afin qu'elle puisse retrouver sa place dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre les objectifs de l'étude, à savoir cerner les contours de la compétitivité prix du secteur arachidier, il y'a lieu fondamentalement de retracer l'évolution de l'environnement de la filière et d'expliquer le concept de compétitivité. Ces deux points feront l'objet du premier et du second chapitre. En fin, une analyse empirique par le biais de l'estimation du taux de change réel en utilisant l'indice des prix au producteur fera l'objet du troisième chapitre.

CHAPITRE I : Revue de La Littérature : La Compétitivité : Concepts, Définitions et Applications.

Pendant longtemps, la théorie économique s'est intéressée aux déterminants économiques de l'échange. La théorie macroéconomique considère qu'une baisse du taux de change réel, permet, toutes choses égales par ailleurs, de stimuler les exportations et de desserrer la contrainte externe. De cet angle de vue, la dévaluation constitue un puissant facteur susceptible de promouvoir le développement et la compétitivité internationale. Dans la théorie traditionnelle des échanges, l'étude de l'échange internationale repose sur des différences d'avantages comparatifs ; un pays exporte s'il détient pour la production d'un bien un avantage comparatif. Dans le cadre des analyses technologiques (Ricardo, 1984), cet avantage est analysé comme le résultat de différences technologiques qui en général se traduisent par des écarts de productivité du travail ou, par des différences de dotations en facteurs de production pour les analyses factorielles (Heckscher – Ohlin).

Selon la vision ricardienne, l'écart technologique résiderait donc de la détention de la nation, d'une part, d'avantages naturels, et d'autre part, artificiels. La technologie est considérée plutôt comme une variable exogène au système économique, donnée une fois pour toute aux nations, sans qu'il y ait possibilité d'imitation entre pays (Nezeys, 1993). Ainsi la technologie constitue une variable sur laquelle les pays ne peuvent agir et qui s'impose à eux.

L'analyse néo-classique reprend les hypothèses du modèle ricardien de base. Mais, contrairement à Ricardo, ces protagonistes arguent que des pays accèdent, à l'échelle mondiale, aux mêmes types de facteurs de production, substituables les uns aux autres, ainsi qu'aux mêmes technologies. Dans cette perspective, le changement, technique ne peut être conçu que comme un mouvement le long des fonctions de production, en réponse aux variations des prix relatifs : l'innovation ne constitue qu'une simple adaptation aux prix relatifs des facteurs de production visant à minimiser les coûts.

Dés lors, les seuls éléments en mesure d'expliquer l'échange international et les différences de techniques de production ne peuvent être que des différences de dotations en capital et en travail. Le seul véritable progrès technique envisagé est exogène et provient de l'activité scientifique. La technologie est donc une « manne tombée du ciel » d'accès libre, non appropriable qui s'assimile à une simple information à laquelle les firmes sont supposées s'ajuster instantanément. Dans l'ensemble, ces types de raisonnements reposent sur le postulat selon lequel le commerce se base uniquement sur des éléments de compétitivité par les coûts, en écartant tous les éléments hors coûts.

Aujourd'hui, un contexte mondial bouleversé, où l'on assiste à une diversité des goûts et à une variabilité de la demande, la maîtrise de l'information, avérée imparfaite ou parfois même inexistante, s'impose comme la condition sine qua non que doivent satisfaire les firmes pour faire face à l'incertitude. Ces dernières sont plus que jamais invitées à développer un commerce de variétés ou, commerce intra-branche, qui reflète les économies d'échelle et les goûts. Par ailleurs, les engagements vers plus de libération économique reflètent aussi une libéralisation bien que partielle, des échanges internationaux. Les nouveaux accords du GATT, la réforme de la politique agricole commune de l'union européenne ainsi que les nouvelles alliances économiques témoignent d'une globalisation de l'économie et augmentent les interdépendances en matière d'échanges entre les nations. Dans ce contexte, le concept de compétitivité surgit comme étant le sujet le plus dominant dans l'économie moderne. Les préoccupations pour une meilleure compréhension de la compétitivité apparaissent dans tous les discours politiques, les arènes académiques et les débats des industriels du monde entier.

I- Revue théorique de la littérature

Le terme « compétitivité » est défini de différentes manières suivant la littérature. La plupart des auteurs l'utilisent dans un sens microéconomique, se rapportant à un avantage que détiennent des industries vis à vis de leurs concurrents sur les marchés nationaux et internationaux. Certains auteurs ont étendu la signification à des économies entières (par exemple, world economic forum, 1995 ; ou Markusen, 1992 ; Et Porter, 1990) et ainsi, compétitivité devient synonyme de la solide performance des économies par rapport à d'autres pays ou une solide performance peut signifier croissance économique, réussite au niveau des exportations et une amélioration du bien-être social.

Nous ne retenons pas cette notion macroéconomique du terme bien que nous concédions qu'un certain nombre de condition tel que les niveaux élevés d'éducation, de productivité, de ressources naturelles et de politiques économiques favorables au commerce puissent renforcer la compétitivité de nombreuses entreprises et industries entières. Nous préférons réserver les termes pour la concurrence entre industries sur des marchés spécifiques. Au niveau de l'entreprise ou d'un produit, la compétitivité est associée à une part importante du marché ou à l'accroissement de cette part (par exemple, Buckley et al., 1992), avec un excès de la valeur liée aux caractéristiques conférant un avantage compétitif (par exemple, Porter, 1985).

Toutefois, en dépit de l'usage intensif de ce concept, un consensus sur la définition du terme est loin d'être atteint et l'avis de NEZEYS (1993) sur les travaux consacrés au thème de la compétitivité en témoigne « utilisée dans de nombreuses études empiriques la notion de compétitivité n'a pas encore atteint le degré de précision que l'on est en droit d'attendre « en sciences économiques ». Pour certains, la compétitivité représente la capacité de pénétrer et de s'imposer sur de nouveaux marchés. Pour d'autres, la compétitivité reflète plutôt la capacité de maintenir une balance commerciale positive. Outre cette divergence, il semble que ce concept change avec le niveau d'analyse qu'on veut mener (i-e, niveau national, sectoriel, entreprise). La compétitivité semble être conditionnée par une multitude de facteurs ou de déterminants aussi bien nationaux qu'internationaux. Le concept n'est pas statistique et change constamment en réponse aux changements des conditions du marché. Ainsi, la perte de l'avantage compétitif impose aux entités non viables de s'ajuster ou de changer complètement de créneaux.

A - Définitions du concept compétitivité

L'examen de la littérature traitant le concept de compétitivité révèle l'absence d'une définition unique du terme pour guider les efforts des chercheurs. C'est un concept relatif dont la perception change avec le niveau d'analyse menée (nation, secteur, entreprise) le bien analysé (bien homogène ou différencié) et enfin l'objectif de l'analyse. Selon Krugman (1994), l'hypothèse selon laquelle, la réussite économique d'un pays dépend essentiellement de son succès sur les marchés mondiaux est tout simplement fautive. Cet emploi à tort et à travers du concept de compétitivité serait dû, selon lui, à une analogie fautive entre une firme et une nation : d'un côté, contrairement à une entreprise, un pays ne peut pas faire faillite, d'un autre côté quand deux entreprises se concurrencent, elles le font au dépend l'une de l'autre, quand deux économies compétissent, les deux peuvent gagner en se spécialisant selon leurs avantages comparatifs. De plus, alors qu'une entreprise peut être incapable de baisser ses coûts, il est toujours possible pour un pays de le faire (à travers une dévaluation de son taux de change).

Pour illustrer l'absence d'une définition unique de la compétitivité, une multitude de citations puisée dans la littérature économique est présentée ci-après.

« Qu'est ce qu'on entend par la compétitivité, et donc l'objectif principal de notre politique économique, est la capacité de maintenir, dans une économie globale, un taux de croissance acceptable du niveau de vie de la population avec une distribution équitable, tout en offrant un emploi à tous ceux désirant travailler sans pour autant réduire le potentiel de croissance du niveau de vie des générations futurs » (Landau, 1992).

« La compétitivité est la capacité d'un pays à produire des biens et services qui satisfont aux conditions de la concurrence internationale, tout en permettant à ses citoyens de bénéficier d'un niveau de vie à la fois croissant et soutenable » (Tyson, 1992).

« Chercher à expliquer la compétitivité au niveau national est incorrecte. Ce qu'on doit comprendre, ce sont les déterminants de la productivité et le taux de croissance de la productivité. Pour trouver des solutions, on devrait se focaliser, non pas sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt sur des industries spécifiques ou encore des segments d'industrie » (Porter, 1990).

« Le concept de l'avantage comparatif décrit le schéma des échanges qui se produiront dans un monde dépourvu de distorsions de prix. Cependant, le monde réel est plein de mesures de politiques rendant la détermination de l'avantage comparatif difficile.

Donc l'avantage comparatif s'applique à un monde où les marchés sont efficaces et dépourvus de distorsions alors que la compétitivité s'applique à un monde dans son contexte réel » (Barkema et al., 1991).

« La compétitivité est la capacité de fournir des biens et services au temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employés » (Sharples et Milham, 1990).

« Une industrie compétitive est celle qui possède la capacité de gagner un profit et maintenir une part du marché domestique et/ou international » (Agriculture Canada, 1991).

Selon le collegiate dictionary de Webster, le verbe « compétir » est tiré du mot latin « comperere », qui signifie « chercher ensemble ». Lorsque le mot a été adopté aux fins d'utilisation en langue anglaise en 1620, son sens avait changé par rapport au sens de sa racine, à savoir « être adapté » pour devenir s'efforcer de façon consciente ou inconsciente à atteindre un objectif (par exemple un poste, un bénéfice ou un prix). Aujourd'hui, il semble avoir pris le sens de : « être en état de rivalité » ou de lutte. Par conséquent, être compétitif signifie « être enclin à, désireux de, ou prêt à concurrencer. »

a) La compétitivité globale et avantages compétitifs de l'entreprise

La compétitivité d'une entreprise est d'abord un concept devant exprimer la performance à long terme de l'entreprise, c'est à dire essentiellement sa croissance. La compétitivité de l'entreprise peut alors être reliée à ses produits, ses prix, son positionnement.

En termes relatifs, on peut définir la compétitivité d'une firme comme sa capacité de réaliser des performances supérieures à la moyenne.

A plus court terme, la compétitivité va s'entendre souvent comme une lutte pour les parts de marché, l'entreprise compétitive sera alors celle qui obtient de bons résultats pour un couple de variable croissance/part de marché.

b) Compétitivité-prix et hors prix d'un produit.

Dans le cadre de la concurrence entre entreprises sur un même segment on se retrouvera dans une configuration essentiellement de produits relativement substituables. Pour un produit on pourra distinguer la compétitivité-prix et hors-prix. La compétitivité-prix ne fait pas l'ensemble de la compétitivité d'un produit. Un produit cher peut être demandé, soit par ce qu'il sera de meilleure qualité qu'un produit comparable mais moins cher, soit parce qu'il n'existera pas d'équivalent pour satisfaire une demande.

La compétitivité hors-prix ou hors-coût résulte alors des caractéristiques propres à des produits qui vont les rendre différenciables par rapport à des produits étrangers comparables. On peut considérer que la compétitivité-prix contribue à expliquer les évolutions à court terme des parts de marchés.

Dans ce cadre, la compétitivité hors-prix fera plus référence à des explications structurelles des performances. Les investissements en recherche et développement ainsi que les investissements en capital physique et humain permettront d'expliquer une partie de ces performances à long terme.

La compétitivité d'une nation est sa capacité à accroître durablement le bien-être de ses habitants. Pour y parvenir, il n'ya pas d'autres choix que de chercher à accroître la productivité des facteurs de production (la compétitivité des Nations, CEPII, 1999, p.3). Le groupe consultatif de la commission Européenne sur la compétitivité définit la compétitivité d'une régions ou d'un pays « comme l'ensemble des facteurs essentiels à une réussite économique à long terme » (In Economic Européenne, Supplément A, Juillet 1998, P.4).

B- Les déterminants de la compétitivité

Une revue exhaustive de la littérature sur la compétitivité révèle qu'un cadre théorique pouvant dresser la question est, jusqu'à nos jours, absent.

Cependant, les nouveaux développements de la théorie de la croissance économique (Grossman and Helpman, 1990) et celle de l'organisation industrielle (Jacquenin, 1987), représentant toutes les deux une réaction aux limites du modèle néoclassique, ont permis d'apporter des éléments de réponse aux différentes questions posées et en l'occurrence un éclairage sur les facteurs pouvant affecter la compétitivité.

D'après ces nouveaux développements la compétitivité est le résultat d'un ensemble de facteurs aussi bien nationaux qu'internationaux.

A l'échelle nationale, les dotations en ressources, la technologie, la productivité, les caractéristiques du produit, la régulation fiscale et monétaire et enfin la politique des échanges semblent être les facteurs les plus importants qui conditionnent la compétitivité d'une industrie et/ou d'une entreprise.

- Les déterminants de la compétitivité de l'entreprise

Au-delà des ratios ex-post, pourquoi des entreprises arrivent-elles à dépasser les performances moyennes d'un ensemble d'entreprises de référence, et à maintenir ces « sur-performance » ?

La recherche des déterminants de la compétitivité devient alors multi-dimensionnelle. Elle reprendra les problèmes de prix, de qualité, mais aussi de design, de marketing, de management. Au-delà des indicateurs mentionnés, le concept de compétitivité doit être mis en perspective avec celui de « capacité de l'entreprise », les ressources disponibles ou potentielles, d'ordre matériel, humain, financier et technologique. L'étude des facteurs clés de succès reposera alors sur l'analyse des avantages concurrentiels et compétitifs.

L'examen des forces et des faiblesses de l'entreprise va être alors considéré comme un moyen qui permet d'analyser les comportements des entreprises qui sont les meilleurs dans son secteur ou dans d'autres secteurs et de copier leurs meilleures pratiques.

La compétitivité d'une filière donnée se définit comme la capacité de présenter une offre ayant des coûts unitaires inférieurs au prix du marché et inférieurs à ceux des filières concurrentes de manière durable. Par extension, elle peut être définie comme la capacité des agents d'une filière à réduire les coûts unitaires pour s'adapter à la concurrence ou anticiper les effets de la concurrence.

La compétitivité d'un territoire est liée à son attractivité et donc à sa faculté à attirer sur son sol des activités mais aussi sa capacité à contribuer à l'amélioration du bien-être de sa population. La grande différence avec un pays en fait est liée aux contraintes géographiques.

Le territoire est déterminé par son espace, sa localisation, sa densité, etc. au sein d'un pays, un territoire pourra être compétitif ou pas selon les caractéristiques de sa géographie économique et humaine.

La compétitivité d'une industrie peut s'examiner au travers de sa croissance. « A court terme, la compétitivité d'une industrie nationale donnée se mesure par l'accroissement de ses parts de marchés dans le monde, qui résulte à l fois de la conjoncture dans les pays et de sa compétitivité-prix »(CEPII, op. cit. p.3).

Malgré cette diversité des définitions, il y a lieu de noter les deux aspects communs suivants : (i) la compétitivité est un concept relatif, c'est à dire, l'évaluation de la compétitivité d'une nation, d'un secteur ou d'une entreprise est généralement faite par rapport à une entité similaire ; et (ii) la compétitivité n'est pas un concept statistique et est étroitement liée aux conditions économiques du pays ainsi que les conditions du marché international. Donc pour rester compétitive une entité est appelée à suivre un processus d'ajustement continue en réponse à des forces et à des facteurs intervenant dans la détermination de sa position concurrentielle sur le marché. Mais qu'est ce qui détermine la position concurrentielle d'une entité donnée ?

Etant donné cette revue des différents facteurs pouvant influencer la compétitivité, on peut se demander les instruments appropriés pour évaluer la compétitivité d'une nation, d'une industrie ou d'une entreprise. Dans ce qui suit, les différents indicateurs seront passés en revue.

C- Les mesures de la compétitivité

Nombreux sont les instruments qui ont été utilisés dans les travaux empiriques portant sur l'évaluation de la compétitivité, cependant, bien que cette évaluation ait été dans la plupart des cas statistiques, ces mesures ont changé d'un niveau d'analyse à un autre. Au niveau sectoriel, trois types de mesures ont été utilisés à savoir : les mesures relatives aux coûts de production, les mesures relatives à la productivité des facteurs, et enfin les mesures relatives aux échanges commerciaux.

Finalement, au niveau micro-économique, deux types d'instruments ont été au centre de l'analyse de la compétitivité des entreprises. On cite, les mesures relatives à la part du marché et les mesures relatives au profit. Dans ce qui suit, l'accent sera mis sur les instruments de mesures relatives au niveau sectoriel et au niveau micro de l'entreprise.

a) Mesures relatives aux coûts de production

La théorie de l'avantage comparatif stipule la comparaison des coûts relatifs et des coûts absolus de production. Cependant, la majorité des travaux et des coûts absolus de production. Cependant, la majorité des travaux d'évaluation de la productivité et par conséquent de l'avantage comparatif ont été principalement axés sur la comparaison internationale des coûts absolus de production (Stanton, 1986, Tange, 1992).

Par ailleurs, étant donné les différentes procédures d'échantillonnage, d'agrégation ainsi que les différentes sources de données, les coûts de production peuvent ne pas être directement comparables et constituent, par conséquent, des indicateurs imparfaits de la compétitivité (Ahearn et al., 1990).

Ainsi le coefficient de coût des ressources, le coût de production d'une unité de produits apparaît comme une meilleure alternative pour l'application du modèle de l'avantage comparatif (Van Duren et Martin, 1992).

b) Mesures relatives à la productivité des facteurs

Jongensm et Noshimizu (1978) ont été les premiers à introduire la notion des écarts de productivité entre deux entités. Défini comme étant la différence relative de produit moins la somme de la différence du niveau des intrants pondérée par leurs parts, ce concept a été empiriquement utilisé par Concrad (1988) et Christensen et al. (1981). Ainsi, la diminution de l'écart de productivité entre deux entités implique que la première entité est en train d'améliorer sa position concurrentielle par rapport à la seconde. L'écart de productivité comme instrument d'évaluation de la compétitivité présente deux contraintes majeures. La première est que cet indicateur ne capte que les différences liées à la technologie et aux écarts des efficacités techniques. La deuxième est que cet instrument, à l'instar des coûts de production ne contient aucune information quant aux déterminants de la compétitivité hors prix.

c) Mesures relatives aux échanges commerciaux

A l'instar des indicateurs de performances relatifs à la productivité des facteurs, ceux relatifs aux échanges commerciaux sont basés également sur la théorie de l'avantage comparatif. En effet, l'existence d'un avantage comparatif entraîne un avantage coût et donc une certaine spécialisation dans ce produit expliquant à part importante dans les exportations.

Plusieurs indicateurs axés principalement sur la part des exportations ont été construits. Parmi ces indicateurs, on cite :

- (i) La part dans le marché de l'exportation, (XMS) : $XMS_{ik} = 100 (X_{ik}/X_{in})$

Avec : X_{ik} = valeur des exportations du pays k pour l'industrie i ; X_{in} = valeur des exportations mondiales de l'industrie i.

(ii) Indice de l'avantage comparatif révélé de Balassa, (XRCA) : $XRCA_{ik} = 100 (X_{ik}/X_{in})$

Avec X_k = valeur des exportations du pays k. X_w = valeur des exportations mondiales de toutes les industries.

La part des exportations d'un pays K dans les exportations mondiales est utilisée pour normaliser cet indice. Une valeur supérieure à 100 implique un avantage comparatif révélé pour l'exportation du produit i par le pays K.

(iii) Indice des exportations nettes de Balassa et Bruwen, (NX) : $NX_{ik} = 100 (X_{ik}/X_{in})/Y_{ik}$

Avec : M_{ik} = valeur des importations de l'industrie i par le pays K ; Y_{ik} = valeur de la production de l'industrie i par le pays K L'indice des exportations nettes peut prendre des valeurs positives ou négatives et par conséquent ne peut être directement comparé à l'indice de l'avantage comparatif révélé.

Ces indices, bien qu'ils apportent un certain éclairage sur la notion de compétitivité, ne dressent guère la question des entreprises multinationales dont la production de leurs filiales à l'étranger peut être 3 à 4 fois plus grande que celles dans leur pays d'appartenance. Traill et Da Silva (1994) dressent cette fusion et présentent des alternatives aux indices ci-dessus développés en tenant compte de la production des entreprises multinationales à l'étranger. Ainsi, les auteurs démontrent que certains pays, apparemment non compétitifs d'après les indices traditionnels, sont en réalité, compétitifs si la production à l'étranger des entreprises multinationales est considérée.

d) Mesures relatives à la part du marché

La part du marché ou plus exactement la croissance de la part du marché a été utilisée comme indicateur de performance dans de nombreux travaux empiriques (Larson et Rask, 1992). Cependant, à l'encontre des mesures relatives aux coûts de production et ceux relatives à la productivité des facteurs, cet indicateur capte aussi bien les facteurs de compétitivité prix affectant la performance d'un produit donné et est considéré comme étant une mesure du résultat final de la compétitivité. Par ailleurs, en dépit de son utilisation répandue, une insuffisance à l'encontre de cet indicateur peut être avancée.

En effet, cet indicateur ne peut pas distinguer entre un accroissement de la part du marché dû à une performance supérieure de celui dû à une subvention des exportations, ni entre une diminution de la part due à une faible performance de celle due à un quota.

Une telle insuffisance peut s'avérer trop limitante pour certains produits étant donnée la diversité des mesures de politique en place et les distorsions qu'elles peuvent causer.

e) Mesures relatives au profit

L'utilisation du profit en tant qu'indicateur de performance est peu courant dans la littérature. Les quelques applications qu'on retrouve sont focalisées ou bien sur les mesures des marges brutes et nettes de l'entreprise ou bien sur les indicateurs de comportement prix-coût..

f) Les indicateurs de la compétitivité de l'entreprise

L'analyse des indicateurs de part de marché d'une entreprise devra être soutenue par l'examen de ratios plus précis concernant sa rentabilité, sa productivité et sa profitabilité.

Un certain nombre de ratio pourrait être calculé comme la rentabilité économique ou taux de profit (Excédent brut global/capital engagé), la productivité apparente du travail (valeur ajoutée globale / effectifs salariés), le taux de marge (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée globale), le taux d'auto financement, les parts de marché, etc. Ces indicateurs permettront de classer les entreprises les unes par rapport aux autres ou de comparer la compétitivité de deux ou plusieurs groupes homogènes entre eux.

II- Revue empirique

Les applications empiriques se rapportant à l'analyse et l'évaluation de la compétitivité sont nombreuses. Parmi elles on peut citer l'étude réalisée par Mody et Reinfel (1995) sur Hong Kong, Singapour, Taiwan. Cette étude a examiné la contribution des infrastructures à la compétitivité de ces économies. Grâce à un ensemble d'indicateurs de coûts, de facteurs et de qualité de l'environnement, ils ont analysé les facteurs contribuant à l'efficacité et à la compétitivité des entreprises. Ces économistes ont constaté que les avancées dans le domaine des infrastructures entraînent une réduction des coûts d'approvisionnements, un accroissement de la productivité, une diminution des délais de livraison et une accélération du cycle de production des modèles. Aussi ont-ils déduits que le maintien de la compétitivité des biens manufacturés de ces trois pays nécessitait un accroissement des infrastructures.

Par ailleurs, maints arguments sont avancés pour et contre l'intervention étatique, citons à ce propos : Bhagwati (1994), Dornbusch (1995), Krugman (1990), et Rodrik (1995). Feenstra (1995) présente un excellent résumé des méthodes empiriques récentes permettant d'analyser la politique commerciale.

Les aspects techniques de la méthodologie de calculs des principaux indicateurs des incitations, de l'avantage comparatif et de la compétitivité sont présentés dans Baldwin (1991), Cockburn et Njinken (1993), Cockburn et Siggel(1995), Laird et Yeats (1990), Siggel, Cockburn et Dansereau (1993) et Siggel et Cockburn (1995).

Quant à la réforme des politiques, Pritchett et Sethi (1993) analysent les répercussions de la libéralisation du commerce extérieur pour les budgets de l'état dans les pays en développement, tenant compte de l'écart significatif entre les barèmes douaniers officiels et appliqués.

Harmsen et Subrmanian (1995) discutent de l'impact des accords récents du GATT. Markusen (1992), Buckley et al. (1992) et Mcfetridge (1995) font des examens théoriques et méthodologiques de l'analyse de la compétitivité.

Une autre étude réalisée sur la Malaisie par Gan(1992), s'est intéressé aux effets de la politique de change sur la compétitivité internationale du secteur manufacturier. Il a estimé une équation de la forme :

$$\text{Log } x_t = a_0 + a_1 \log \text{REER} + a_2 y_{t-1} + a_3 \log y_{t-1} .$$

Avec x_t , les exportations en volume des produits manufacturiers ; REER, l'indice du TCER ; y_t , le PIB de l'OCDE et y le PIB domestique.

Ses estimations ont montré une élasticité à long terme des exportations par rapport au TCER égal à 4,7% et Gan en a conclu que le TCER est un facteur déterminant de la compétitivité des biens manufacturés de la malaisie.

Les déterminants de la compétitivité internationale du secteur manufacturier de la Tunisie ont été analysés par Chakroun(2002) qui a estimé l'équation ci-après :

$$\text{EXP} = \text{intercepte} = \varphi_1 \text{TCER} + \varphi_2 \text{DUTMY} + \varphi_3 \text{GIP} + \varphi_4 \text{FIDE} + \varphi_5 \text{STUD} + \lambda \text{DUMMY} + \Phi \text{TREND}$$

Où Exp désigne le volume des exportations ; TCER, le taux d'échange effectif réel ; DUMMY, la taxation des importations ; GIP, les investissements intérieurs ; Fide, les flux net d'investissement directes étrangers ; STDU, les dépenses publiques dans l'enseignement supérieur ; DUMMY, une variable muette captant les effets des changements structurels ; TREND, une approximation des gains de compétitivité ou de productivité relevant des facteurs n'appartenant pas à la sphère scientifique.

Après estimation CHAKROUN, a trouvé que la compétitivité internationale de la Tunisie est influencée négativement par la fluctuation de la valeur réelle de la monnaie tunisienne ;

positivement par les efforts d'investissement et d'éducation et faiblement par les autres variables. La compétitivité des exportations du Nigeria de 1960 à 1990 a été analysée par OGUN (1993), qui a estimé les deux équations suivantes :

$$\begin{aligned}
 (1) \text{ RERMIS}_t &= (S_{\max} \text{ RER}_j / \text{RER}_t) / 3 * 100 \\
 (2) \text{ LogRER} &= a_0 + a_1 \log \text{TOT} + a_2 \log \text{CAPFLOW} + a_3 \log \text{EXCHONROLS} \\
 &+ a_4 \text{GCN} + a_5 \log \text{TECHTRO} + a_6 \Delta(Z-Z^*) + a_7 \log \text{NER} + a_8 \log \text{RER}_{t-1} + M
 \end{aligned}$$

Où le membre de droite de l'équation (1) est la moyenne de trois valeurs extrêmes du TCER et le membre de gauche un indice d'équilibre du TCER. Dans l'équation (2) TOT désigne les termes de l'échange ; CAPFLOW, les flux nets de capitaux ; EXCHONROLS, l'indice de sévérité de la restriction des échanges commerciaux et du contrôle de capital ; GCN, les dépenses du gouvernement en biens non échangeables ; TECHPRO, les crédits accordés ; Z-Z* un indice macroéconomique de déséquilibre ; NER, le taux de change nominal.

Les résultats des estimations ont montré qu'une amélioration des termes de l'échange, un accroissement des flux nets de capitaux, une augmentation des dépenses publiques en bien non échangeable ou une création excessive de crédits appréciait le TCER. Inversement une plus grande ouverture, des progrès techniques et une dévaluation du TCN entraînaient une dépréciation du TCER. OGUN en déduit que l'introduction puis le maintien d'une politique réduisant le désalignement du TCER, ainsi que l'élaboration d'un système de taux de change stable était favorable à la croissance des exportations du Nigeria (Pétrole non compris). En d'autres termes, la compétitivité externe de ce pays pourrait être améliorée par une meilleure stabilité de la valeur de la monnaie.

Dans le cas du Cameroun, Bouabre et Rouassi (1995), montre à travers des indicateurs de protection et d'incitation que le marché local est fortement protégé au détriment du marché extérieur. Cette étude conclut que la protection nuit à la compétitivité et décourage les exportations. Par ailleurs, les études empiriques se rapportant à l'analyse de la compétitivité agricole sont nombreuses. Cependant, malgré la diversité des mesures de performances utilisées ainsi que le niveau d'analyse mené, ces applications ont toutes négligé un aspect important à savoir la compétitivité hors prix. Outre cet aspect, il semble vrai aussi que les applications les plus récentes ont été axées sur la théorie de l'avantage comparatif.

Ainsi, les dix études de compétitivité en agriculture retenues pour ce travail ont toutes utilisées des indices de performances basées sur l'avantage comparatif.

La seule différence entre elles réside dans le niveau d'analyse menée (i.e. Produit ou industrie). Les applications empiriques les plus récentes d'évaluation de la compétitivité sont récapitulées dans le tableau suivant :

TABLEAU I : Applications récentes portant sur l'évaluation de la compétitivité en Agriculture.

Auteurs	Année	Niveau d'analyse	Indicateur de compétitivité
Stanton	1986	Secteur céréalier / UE et USA	Coût de production
Van Duren et Martin	1992	Secteur laitier, tomate, élevage, avicole / Canada	Coefficient de coût des ressources
West	1987	Industries de transformation alimentaire et boisson / Canada	Productivité des facteurs
Larson et Zask	1992	Industrie de soja	Part de marché
Traill et Da Silva	1994	Industrie alimentaire, boisson et tabac / UE	Av comparatif révélé Av comparatif révélé adapté indice des exportations nettes Indice des exportations nettes adapté
Hazledine	1994	Industrie agroalimentaire / Canada	La masse du marché
Brinkmann	1987	Blé, viande bovine, ovine, industrie laitière, avicole, fruits et légumes / Canada	Coût de production
Vollrath	1987	Blé / USA	AV. comparatif révélé
Winkelmannetal	1995	Industrie agroalimentaire / UE	AV. comparatif révélé
Alearn et al	1990	Blé / USA et Canada	Coût de production

En outre des études empiriques liées aux concepts de compétitivité ont été réalisées sur le Sénégal. En effet, DIAW (1997) a étudié, l'évolution de la compétitivité extérieure du Sénégal par rapport à ses partenaires de l'UEMOA et ses concurrents hors zone franc, en analysant les évolutions du TCN, du TCER et des TCRB. De la comparaison du TCN et du TCER, il a déduit que la surévaluation de la monnaie sénégalaise constatée n'était pas dû à l'évolution du TCN, mais à l'inadaptation de son niveau par rapport aux autres variables fondamentales.

Une étude ensuite des évolutions du TCER du franc Cfa par rapport à la monnaie du Nigeria, du Maroc, de la Chine, du Pakistan, de la Thaïlande et de l'Indonésie a montré une appréciation du TCER, surtout au milieu des années 80. A l'égard des autres pays de l'UEMOA le constat est resté le même.

Une comparaison du salaire minimum inter professionnel garanti (SMIG) a par la suite révélé que le Sénégal avait le niveau de salaire le plus élevé de l'union (à l'exception de la Cote d'Ivoire).

Cette évolution de salaire non suivi d'une hausse de productivité du travail a entraîné selon DIAW une dégradation de la position compétitive extérieure du Sénégal.

La position de la compétitivité extérieure du Sénégal de 1975 à 1994, par rapport au Nigeria, au Maroc, à la Tunisie et à la Thaïlande a été aussi analysé par DIEYE (1996). Celui ci a examiné en plus des évolutions des TCRB, les modalités d'interventions sur ces taux. Il a constaté que le Nigeria et le Ghana ont modifié leur TCN ; Le Maroc et la Thaïlande ont agit sur le niveau des prix et des cours intérieurs par rapport à l'extérieur ; Quant à la Tunisie elle a combiné ces deux premières actions. Pour le Sénégal Diéye préconise d'agir sur les déterminants structurels, lesquels conditionnent à long terme la compétitivité de ce pays.

La déterminants de la productivité des facteurs et leurs incidences sur la compétitivité de l'industrie manufacturée sénégalaise ont été analysé par Latreille, Waroudakis et Thurry (1996). Les deux équations suivantes sont les principales équations qu'ils ont estimées :

$$(1) Ru = e(w/w^*)(q^*/q), \text{ avec } q = Q/L$$

$$(2) (Q_i/L_i) = \alpha \text{Log} A(o)_i + \beta \text{dlog}(K_i/L_i) + \epsilon \text{dlog} H_i + \mu \text{dlog}(K_p/K) + \eta \text{dlog} \epsilon + g_t$$

L'équation (1) montre qu'une amélioration de la compétitivité peut résulter d'une dépréciation de la monnaie (baisse de e), d'une baisse du taux de salaire intérieur par rapport à l'extérieur (baisse de w/w^*) ou d'une augmentation de la productivité du travail intérieur par rapport à l'extérieur (baisse de q^*/q). L'équation (2) exprime une liaison entre la productivité du travail du secteur (Q_i/L_i), la productivité global des facteurs ($A(o)_i$), l'intensité capitaliste (k_i/L_i), le niveau de qualification de la main d'œuvre (H), la part de l'investissement public dans l'investissement total (k_p/K), la quantité d'électricité disponible () et la taxation apparente des importations (t). Après une série d'estimations, Latreille et ses collaborateurs ont expliqué la détérioration de la compétitivité du secteur manufacturier sénégalais par une baisse de la productivité globale des facteurs.

Et cette baisse serait due à l'insuffisance des investissements en infrastructures (particulièrement en électricité) et au niveau élevé de la taxation des importations. Pour ces économistes une accumulation du capital physique et humain aurait inversé la tendance négative de la productivité et de la compétitivité.

Les effets négatifs de la productivité sur la compétitivité internationale du Sénégal ont été aussi noté par Golub et Mbaye (2000), qui ont analysé les fluctuations de cette compétitivité de 1971 à 1998. Grâce un modèle économique à variable auto régressif (VAR) ils ont estimé l'équation ci après :

$$X_t = \sum a_i X_{t-1} + \mu_t$$

Avec X_t ; Une matrice colonne du ratio exportations réelles au PIB, de l'indice de coût unitaire relatif de la main d'œuvre et du PIB mondial ; μ_t , la matrice colonne des erreurs aléatoires.

Après estimation, ils ont trouvé que le coût unitaire relatif de la main d'œuvre (composé du taux de salaire, de la productivité du travail et du taux de change) a une influence négative sur la performance des exportations. Tandis que la demande mondiale a une influence moins significative sur cette performance. Une analyse des éléments composant le coût unitaire relatif de la main d'œuvre, leur a permis de déduire que la productivité du travail a stagné au Sénégal et a détérioré la compétitivité internationale.

Les études empiriques sur le Sénégal semblent indiquer que la compétitivité internationale de ce pays, qui s'est dégradée du fait de la stagnation de la productivité globale des facteurs, est déterminée par des facteurs structurels.

En plus, une étude réalisée sur la compétitivité et la rentabilité des filières agricoles avec la matrice d'analyse des politiques (MAP) par le ministère de l'agriculture et de l'élevage en février 2003 révèle les résultats suivants :

Globalement, la filière structurée de l'arachide d'huilerie, celle qui concerne directement la Sonacos, est financièrement rentable et économiquement efficace selon la définition de ces concepts dans le cadre du MAP. Cependant, la situation est assez variable d'un segment à l'autre. On note que c'est le producteur qui génère l'essentiel des richesses. Les mécanismes actuels du marché lui sont relativement défavorables par comparaison à l'industriel comme en témoigne le sens des transferts implicites et des ratios caractéristiques des différents segments analysés.

Potentiellement, le producteur serait donc le principal bénéficiaire d'une libéralisation encore plus poussée, étant donné que celle-ci est supposée réduire les distorsions du marché qui lui sont globalement défavorables.

Malgré la diversité des mesures de performance utilisées ainsi que le niveau d'analyse menée, les études empiriques sur la compétitivité ont toutes négligé un aspect important à savoir la compétitivité hors prix. Outre cet aspect, il semble aussi que les applications en agriculture les plus récents ont été principalement axées sur la théorie de l'avantage comparatif.

Conclusion partielle :

Une multitude de facteurs ont été identifiée dans la littérature comme étant les facteurs pouvant conditionner la compétitivité d'une nation, d'une industrie ou d'une entreprise. Les indicateurs de performance présentés dans ce papier, du fait qu'ils seraient basés sur le modèle de l'avantage comparatif sont tous de nature statistique. Outre cet aspect, ces indicateurs présentent plusieurs insuffisances. En effet, les déterminants de la compétitivité hors prix (qualité, fiabilité, service) sont négligés. Finalement, il ressort de cette analyse un besoin réel pour un cadre conceptuel pouvant accommoder les différentes dimensions de la compétitivité. Développer un tel cadre apparaît comme une voie d'approfondissement nécessaire pour améliorer la compréhension et l'interprétation du concept de compétitivité.

L'objectif général de notre étude est de mettre en relief les déterminants hors prix de la compétitivité de la filière arachidière sénégalaise.

Il s'agira d'utiliser les variables d'offre telles que la capacité de production, la qualité des produits, la qualité des semences, le traitement des sols en vue d'évaluer leur impact sur la compétitivité du secteur arachidier.

Chapitre II : Contexte de l'étude

I. Rappel historique sur l'environnement institutionnel de la filière arachide

Le Gouvernement du Sénégal (GS) est toujours intervenu dans la filière arachide depuis l'indépendance du Pays (comme le pouvoir colonial le faisait depuis 1890) par la création d'organismes d'encadrement rural dont les activités ont pour l'essentiel été centrées sur l'arachide. A partir de 1967, l'exclusivité de la commercialisation est attribuée à l'ONCAD. Cette date marque également la fin du régime préférentiel accordé par la France pour l'achat des arachides sénégalaises.

En 1968, la Société Industrielle des Energies du Sénégal (SIES) obtient le monopole sur le marché des engrais au Sénégal. En 1975, la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (Sonacos) fut créée pour agir comme intermédiaire entre l'ONCAD et les sociétés industrielles privées évoluant dans le secteur de l'huilerie.

L'interventionnisme étatique s'est révélé très coûteuse pour l'économie nationale. Ainsi, en 1979-80, l'ONCAD est dissout pour faire place à une structure plus légère, la SONAR (Société Nationale d'Approvisionnement Rural) chargée de distribution des intrants. La Sonacos hérite de la fonction de commercialisation des arachides. La Nouvelle Politique Agricole adoptée en 1984 dans le cadre de l'ajustement structurel traduisait une volonté de désengagement de la puissance publique au profit des opérateurs privés. Ses objectifs et stratégies étaient basés sur une approche de développement par filière, l'accent étant mis sur celle des céréales en vue de promouvoir l'autosuffisance alimentaire. La Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS), créée en 1985 constitue la pièce maîtresse du nouveau système d'approvisionnement du monde rural en facteurs de production.

La NPA n'a toutefois pas permis de supprimer les dysfonctionnements majeurs ni d'assurer une plus forte croissance du secteur agricole. Bien au contraire, la situation de l'agriculture, et plus particulièrement celle de la filière arachide n'a cessé de se détériorer au fil des années. Cette situation conduit à l'adoption du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) à partir de 1994.

Les principes de base sont le renforcement de la libéralisation des marchés agricoles en amont comme en aval de la production, la privatisation ou restructuration des entreprises publiques chargées du développement rural et agricole, et la responsabilisation plus poussée des agriculteurs à travers leurs organisations professionnelles.

La suppression des autorisations préalables à l'importation des huiles végétales est effective à partir de septembre 1994, et la libéralisation des prix à la consommation est intervenue en janvier 1995. Depuis 1995, le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA) est chargé de déterminer le prix de l'arachide au producteur en fonctions des tendances du marché mondial.

En 1998 le GS avait soumis pour avis au Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) les projets de décret et de règlement intérieur relatif aux fonds de garantie, de bonification et de calamité. En 2001 un accord cadre ETAT-CNIA fut signé. Il précise la nature et les modalités d'exécution des missions que l'Etat confie à ses démembrements, des fonctions transférées au CNIA en tant que « cadre de concertation » et qui regroupe les opérateurs professionnels privés, acteurs essentiels de la filière arachide. Le GS avait pris un décret (85-178 du 13 février 1985) fixant les normes de commercialisation de l'arachide et des modalités de contrôle de qualité.

Au niveau sous-régional, le processus d'intégration au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est déjà très avancé avec l'union douanière réalisée à partir de 1996 (Tarif Extérieur Commun, Taxe de Préférence Communautaire, Agrément des produits originaires de l'Union).

II- Le contexte de la réforme

Dans un contexte de réduction accéléré de la pauvreté, le gouvernement du Sénégal a décidé de faire du secteur agricole la pierre angulaire de son développement et de la croissance de son économie ancrée dans l'UEMOA (70 millions d'habitants), la CEDEAO (230 millions de personnes) et l'union africaine (700 millions d'habitants).

L'agriculture sénégalaise, malgré une indéniable diversification depuis l'indépendance, est encore dominée par l'arachide, principale source de revenus monétaires pour les producteurs. Troisième ou quatrième source de devises après la pêche, les phosphates et le tourisme, les produits arachidières représentent environ 13% des exportations sénégalaises.

Les activités économiques et commerciales qu'entraîne l'arachide dans le secteur formel (la collecte, la transformation industrielle et la vente des produits, soit 40 à 60% de la production) et le secteur dit informel, détermine pour une large part, la conjoncture économique du pays. En plus des effets induits sur d'autres secteurs, l'arachide crée beaucoup de petits emplois (tritrateurs artisanaux, vendeurs d'arachides grillées, de pâtes, vendeur de fanes etc...).

En outre, la rentabilité globale de la filière a été mise en évidence par plusieurs études (dont celles relatives à la MAP filière arachide) avec cependant un déséquilibre au détriment du producteur qui assure des transferts nets aux autres acteurs privés de la filière.

En effet, les revenus tirés de l'arachide dans les régions arachidières, bien qu'ayant chuté de 73% à 48% durant ces quinze dernières années, représentent encore une part importante des revenus des ménages ruraux.

Dés lors, le gouvernement du Sénégal a fait de l'agriculture, et en particulier de l'arachide, le principal levier pour lutter contre la pauvreté dans sa stratégie de réduction de la pauvreté (document de stratégies de réduction de la pauvreté – DSRP.).

D'une façon plus générale, l'Etat a assigné au secteur un rôle de moteur de la croissance et du développement. Aussi, l'arachide du fait de ses liaisons en amont et en aval occupe-t-elle une place essentielle. Il faut donc améliorer son efficacité en poursuivant les réformes qui ont déjà conduit à d'importants changements dans le fonctionnement de la filière :

- La dissolution de la SONAGRAINES en novembre 2001,
- La mise en œuvre du système de livraison carreau-usine,
- L'application du prix au producteur fixé par le CNIA pour la campagne 2001-2002
- L'application de l'accord cadre dans ces dispositions essentielles et sa prorogation jusqu'au 31-12-2003
- La mise en œuvre du processus de la privatisation de la SONACOS

Dans de telles conditions, s'impose la réforme de la filière arachide afin de satisfaire aux objectifs macroéconomiques et aux priorités de l'Etat décliné par le DSRP. Ces objectifs consistent à atteindre un taux de croissance du PIB de 7% à 8% par an, pour la période 2003-2005 et à réduire la pauvreté d'au moins 15% sur la même période. En définitive, la production des semences, la commercialisation et le transport des graines vers les usines sont d'ores et avant assuré par le secteur privé. Malgré ces différents acquis, la filière arachide subit encore des contraintes découlant :

- De l'implication de l'Etat,
- De la faible représentation des acteurs au sein de l'inter profession,
- De l'insuffisance de la production, des insuffisances des organisations des producteurs,
- Des dysfonctionnements dans la collecte et la commercialisation primaire,
- De la faible diversification des produits arachidières et
- De l'inadéquation du système de financement.

III- Les contraintes principales de la filière

A- L'Etat

De l'indépendance à nos jours, l'Etat n'a jamais cessé d'intervenir directement ou indirectement dans la gestion de la filière. Par le biais des protocoles, convention ou contrat plan signé entre Etats ou ses démembrements (caisse de péréquation et de stabilisation des prix-CPSP-, fonds de garantie du prix de l'arachide-FGPA-, etc...) et les huiliers, la filière arachide a toujours été protégée.

L'Etat s'est réservé le droit de fixer les divers prix (de l'arachide et des huiles) sans toujours nécessairement tenir compte des conditions du marché.

En revanche, les déficits qui résultaient de ces écarts de prix ont été supportés par l'Etat dont la forte implication a produit à la fois des avantages et des inconvénients.

Mais tout compte fait, aujourd'hui par conviction et/ou par la force des choses, l'Etat doit se désengager du secteur marchand et s'occuper de ses missions régaliennes traditionnelles.

Sur le plan fiscal et réglementaire, les mécanismes de protection de la filière actuellement appliquée au cordon douanier sont ceux autorisés par l'UEMOA et l'OMC. Il s'agit :

1. pour les produits originaires des pays non-membres de l'UEMOA du tarif extérieur commun (TEC) au taux cumulé de 44,48% ad valorem comprenant :
 - le droit de douane au taux de 20%,
 - la redevance statistique de 1%,
 - le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) de 1%
 - Le COSEC de 0,20%,
 - Le prélèvement communautaire prévu pour la CEDEAO de 0,5%,
 - La TVA au taux de 18%

Il convient d'ajouter deux taxes en vigueur au cordon douanier depuis le 10 décembre 2002 :

- La taxe spécifique sur les corps gras, au taux de 15% applicable à toutes les huiles à l'exception des huiles d'arachide et des huiles mélangées contenant au moins 60% d'huile d'arachide.
- La taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) au taux de 10% fondée avec la « clause spéciale de sauvegarde » de l'accord sur l'agriculture adopté par l'OMC.

Elle est assise sur un prix de déclenchement déterminé par les organes compétents de l'UEMOA et qui est valable pendant six mois conformément aux dispositions du règlement n° 06 / 98 / CM / UEMOA portant adoption du mécanisme de la TCI.

Avec la TCI, les droits et taxes de porte cumulés qui sont de 54,48%, avec un effet sur les prix intérieurs de 7,58%, paraissent assez élevés.

2. Par rapport à la fiscalité en vigueur, et en tenant compte des effets de la concurrence à laquelle l'huile d'arachide est confrontée, le prix de déclenchement est déterminé comme ci-dessus, selon qu'il s'agisse d'huiles végétales, d'huiles de colza raffinées, ainsi que les huiles d'arachides, mêmes raffinées conditionnées pour la vente au détail.

Il découle de l'application des droits et taxes en vigueur que la taxe spécifique sur les corps gras, qui n'est pas applicable aux huiles d'arachide ni aux huiles mélangées contenant de l'huile d'arachide, apporte par rapport à l'huile de palme concurrente originaire de l'UEMOA, la protection tarifaire souhaitée, contrairement à la TCI qui elle, n'est pas applicable aux produits originaires de pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

B- Le CNIA

Structure de coordination et de concertation des professionnels de l'arachide et censée regrouper tous les acteurs privés de la filière, le comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) s'est vu confié, par l'Etat, des responsabilités importantes dans la mise en œuvre des actions d'assainissement, de réorganisation, de restructuration et de gestion courante de la filière arachidière, conformément aux termes de l'Accord-cadre.

Des études menées par des consultants ont montré cependant que les résultats obtenus par le CNIA au cours des cinq dernières années de fonctionnement sont plus que mitigés.

Le CNIA n'a pas toujours fonctionné de façon autonome vis à vis de l'Etat. En effet, l'implication de l'Etat dans la gestion de la filière n'a pas permis au CNIA d'empêcher de graves dysfonctionnement dans la filière.

C- L'UNIS

La production arachidière est devenue depuis la fin des années 70 de plus en plus erratique et n'arrive plus à assurer l'approvisionnement régulier des huileries, le maintien des stocks suffisants de semences et la satisfaction de l'autoconsommation. Sur une période de 16 ans, la collecte d'arachide d'huilerie n'a dépassé la barre de 300 000 tonnes que trois fois et a évolué le reste du temps entre 100 et 280 000 tonnes. Les causes sont multiples. Les perturbations climatiques, la dégradation des sols, les déficiences dans l'approvisionnement en intrants, particulièrement en semences, l'absence de renouvellement et d'entretien du parc de matériel et les mauvaises pratiques agricoles engendrent une baisse des rendements et des productions.

Cette baisse de la production trouve également son origine dans l'insuffisance de l'appui et du conseil technique des producteurs.

A ces contraintes techniques s'ajoute l'exode des jeunes ruraux causés en partie par la paupérisation des campagnes, l'enclavement des zones de production et l'insécurité dans la partie méridionale vers laquelle se déplace le bassin arachidier.

Cette baisse de la production découle, entre autres, d'une organisation insuffisante des producteurs qui ne leur permet pas d'assurer à leur propre compte les fonctions primordiales d'approvisionnement en intrants et de commercialisation. Certes des organisations existent, notamment l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal, structurée depuis le niveau village (sections villageoises de coopératives) jusqu'au niveau national, des groupements d'intérêt économique, les cadres de concertation (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux, Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide, Fédération Nationale des 3P), des ONG et de leurs organisations faïtières.

Force cependant est de reconnaître, que ces organisations n'ont pas toujours pu, de manière efficace et durable, assurer, pour leurs membres, les fonctions précitées. S'agissant de l'UNCAS, son intervention, à travers les organisations de base dans l'approvisionnement en intrants et la collecte-commercialisation des graines, a mis en évidence ses limites avec l'accumulation de bons impayés.

D- Les systèmes de collecte

Avec la suppression de la SONAGRAINES, le système carreau-usine a été institué. Il s'agit pour l'huilier de ne plus s'impliquer en amont dans le processus de collecte. Il agréé des opérateurs qui, normalement, recherchent directement leur financement auprès du système bancaire, mènent leurs opérations et livrent directement à l'usine.

Cette situation s'est traduite par la création d'une direction des achats avec une partie du personnel de l'ex-Sonagraines avec quelques contrôleurs en amont. Elle a ensuite agréé des opérateurs selon les critères suivants :

1. Etre commerçant ou organisé en société commerciale ;
2. Disposer d'un fonds de roulement permettant d'acheter 500T ;
3. Disposer du matériel de collecte nécessaire ;
4. Travailler au niveau du point de collecte affecté à l'opérateur et payer au comptant aux producteurs le prix officiel et accepter les dispositions du décret en vigueur sur le conditionnement (décret 85-178).

On peut remarquer que ce système est un compromis entre le système qui a existé jusqu'à la dissolution de la SONAGRAINES et le système carreau-usine pur.

Un Consultant commis par une organisation paysanne a établi personne n'a satisfait à ces critères établis par la SONACOS. Des aménagements ont permis finalement d'agréer 450 opérateurs pour 1500 points de collecte pour la campagne 2001/2002.

En définitive et comme on pouvait s'y attendre, le problème majeur observé dans la collecte-commercialisation des graines, a été le financement des opérations.

1-Le matériel de collecte

Le problème est la vétusté de ce matériel. De plus les cribles obsolètes ont des performances inférieures à celles détenues au niveau des usines. Cela pose des problèmes pour les abattements. Les opérateurs estiment que les graines qu'ils achètent sont donc moins propres et les impuretés payées aux producteurs sont considérées comme des abattements.

2-Le transport

Le transport des graines (les évacuations vers les usines) est assuré par le secteur privé depuis plusieurs années. Le parc intervenant dans la filière est évalué entre 500 et 600 camions. Mais ce parc est vétuste. Les pièces de rechange, la pneumatique et le coût de renouvellement sont devenus exorbitants. Pour les transporteurs, les problèmes qui se posent ici sont essentiellement : les litiges sur les déchets de route, les délais d'attente devant les usines et le financement du renouvellement du parc.

3- La réception

Les opérations de réception se déroulent à l'usine qui dispose de son propre personnel. La Direction du commerce intérieur est représentée au niveau du conditionnement pour veiller à l'application des textes en vigueur ; les opérateurs ont des représentants pour défendre leurs intérêts. Le centre de réception constitue le point de dénouement des transactions entre l'huilier et le mandataire (OPS et coopérative), entre l'huilier et le transporteur ou entre le transporteur et le mandataire. Il constitue également le point où deux contrats se dénouent (le contrat d'achat et le contrat de transport).

E- La transformation des produits

La production d'arachide dans sa grande majorité est destinée à la trituration industrielle et artisanale d'une part et aux autres modes de traitement destinés à l'alimentation des populations d'autre part. Les autres sous produits comme les fanes d'arachide sont utilisées, depuis longtemps, par les populations sénégalaises, rurales en particulier, pour l'embouche ovine à l'échelle familiale.

1- La transformation industrielle : la SONACOS et la NOVASEN

La SONACOS est jusqu'à présent le premier opérateur de la filière en terme de volume des transactions financières. Elle a supporté presque seule les efforts de relance de la filière depuis 1997. Par un crédit consortial elle finance la collecte primaire par l'approvisionnement de ses quatre usines et de son atelier HPS à Louga.

Elle assure les opérations de réception, de stockage, de décorticage, de calibrage et de triage pour les HPS et de trituration. Avec le raffinage et le conditionnement des huiles (végétales et d'arachide), la SONACOS vend sur le marché local principalement de l'huile végétale (qui est importée brute puis raffinée) et met sur le marché extérieur essentiellement de l'huile brute et des tourteaux d'arachide.

Avec le gel de la trituration de son usine de Diourbel (200 000 tonnes) depuis 1991, la SONACOS dispose d'une capacité théorique de trituration de 700 000 tonnes environ (la capacité pratique étant largement en dessous de ce chiffre). Elle est en relation avec les producteurs par l'intermédiaire des OPS et des transporteurs.

Au plan des performances, la SONACOS a mis au point un procédé de détoxification qui lui permet de ne mettre sur le marché international que des tourteaux détoxifiés respectant les normes européennes (20PPB). Ce procédé a fait l'objet d'un brevet propriété de la SONACOS. Ses installations de trituration, de raffinage et de conditionnement sont de standard international. La SONACOS a par ailleurs obtenu la certification ISO 9002. Elle a également procédé à une restructuration de ses activités industrielles en fermant ou/et transférant des ateliers, en réduisant les effectifs permanents qui sont passés de 1 550 en 1995 à 1050 en 2000 et actuellement à moins de 1000 agents.

Les potentialités des usines de la SONACOS se sont dégradées considérablement ces quinze dernières années puisque de 730 KT/an base graines à triturer, il semble qu'aujourd'hui l'ensemble des usines EID, EIL et EIZ atteigne au maxima 500 à 550 KT/an. Il n'en est pas de même du raffinage, celui installé chez EID il y a une douzaine d'années ayant permis de porter la capacité de SONACOS à 122 KT/an contre 90 KT/an dans le passé et ce en dépit de la fermeture du raffinage de EIL. Cette dégradation s'est traduite par une baisse des rendements de l'arachide d'huilerie qui est passé de 1 à 0,64 tonne/hectare de 1980 à 1990. Il faut bien noter que la SONACOS transforme les coques d'arachide en énergie électrique destinée en priorité à l'alimentation de ses usines.

Excepté l'avant dernière campagne, les coefficients d'utilisation des usines sont très faibles pour la trituration car fonction des récoltes. Pour les six dernières années, compte non tenu de l'année 2001, il est en moyenne de 31%. Les deux raffinages sont par contre utilisés à environ 70%. Les résultats d'exploitation de raffinage à EID et EIB sont satisfaisants en matière de rendements au cours de l'année 1999 et 2000. Ses principales contraintes sont :

- L'insuffisance de la production,
- Et surtout, les missions de service public qui lui sont imposées jusqu'ici malgré la libéralisation : prix de vente modéré de l'huile raffinée sur le marché local, distribution de semences à crédit aux paysans sans bénéficier des fonds de garantie, achat obligatoire de toute la collecte quelles que soient les possibilités de débouchés au prix négocié au sein de l'interprofession, ...

La NOVASEN qui dispose d'une capacité de trituration théorique de 100 000 tonnes a presque les mêmes fonctions que la SONACOS, sauf que le raffinage des huiles n'est pas pratiqué et la trituration ne comporte pas d'installation d'extraction. Elle assure :

- Le financement de la collecte pour l'approvisionnement de son usine de trituration, son atelier de HPS, elle assure la réception, le stockage, le décorticage, puis le calibrage/triage pour les HPS et la trituration.
- La vente de l'huile brute et des tourteaux d'arachide à l'exportation.

La NOVASEN bénéficie du régime d'entreprise franche d'exportation. Elle a réussi à s'imposer comme un acteur de la filière à côté de la SONACOS dont elle est l'un des concurrents. Elle a également les contraintes liées aux problèmes de régularité de l'approvisionnement. La réglementation très sévère en matière d'aflatoxine adoptée récemment par l'Union européenne constitue un frein au développement de ses activités d'arachide de bouche et des HPS.

2- La transformation artisanale

La transformation artisanale de l'arachide donne plusieurs produits dont l'huile, les pâtes, les cacahuètes, la farine (« noflay ») et les tourteaux. L'arachide entre dans la préparation de divers mets : sauces, lait d'arachide (ngalakh), lakh. La transformation artisanale est limitée, entre autres, par deux facteurs principaux :

- La présence de l'aflatoxine : avec l'absence de techniques de décontamination accessibles aux artisans, la commercialisation de l'huile artisanale, de tourteaux et des pâtes d'arachide, pose des problèmes de sécurité sanitaire des aliments fabriqués à partir de l'arachide, voire de santé publique ;

- La pénibilité du travail : elle constitue également un obstacle à la promotion de la transformation artisanale de l'arachide. Les technologies de décorticage améliorent la rapidité du travail mais les efforts exigés pour leur utilisation posent aussi de sérieux problèmes de santé.

F- Le financement de la filière

1- Le financement classique

Le système financier fournit en partie les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes de production, de collecte et de commercialisation. L'ensemble du système bancaire participe aux activités de la filière arachide. La plupart des banques limitent leur participation à la mise en place du crédit consorcial de commercialisation de l'arachide. Seule la CNCAS est active dans les opérations de crédit portant sur l'approvisionnement en intrants et la collecte des semences d'arachide. Le système financier décentralisé, représenté par les caisses mutualistes d'épargne et de crédit, intervient de plus en plus, avec cependant des montants limités en rapport avec leur capacité, dans les crédits à la production.

L'examen des études et réflexions sur la question du financement de la filière montre d'une part que la disponibilité de ressources ne se pose pas au niveau du système financier, d'autre part la demande de financement des différents maillons de la filière est très importante et très variée. Mais il y a une inadéquation entre cette offre globale, formalisée et une demande atomisée, inorganisée, pour le financement de la production agricole.

Dans le cadre de la libéralisation, avec la disparition ou la non-intervention de ces organismes certains acteurs comme les producteurs qui sont les moins organisés, verront l'accès au financement encore plus difficile, à cause de la multiplication des risques, de la difficulté opérationnelle à gérer des clients individuels à faible pouvoir d'achat, mais aussi des aléas climatiques qui peuvent complètement anéantir tout moyen de remboursement.

Pour les Organismes Privés Stockeurs (OPS) et autres collecteurs, l'expérience a montré que leurs contraintes sont de trois ordres, la formalisation de leurs activités, notamment la tenue de comptes, la faiblesse des fonds propres et l'insuffisance voire l'absence de garanties réelles.

Pour les industriels, le financement des besoins pose moins de problème pour autant que leurs activités dégagent rentabilité et solvabilité, surtout après la privatisation de la SONACOS dont on peut attendre de futur(s) repreneur(s) une capacité financière importante.

2- Les fonds spéciaux

Afin de garantir un équilibre financier e la filière et protéger partiellement le producteur des fluctuations des cours mondiaux des produits arachidières. L'Accord-cadre a institué un compte de soutien du prix de l'arachide destiné à garantir aux producteurs livrant leurs productions aux huiliers le paiement du prix indicatif de campagne.

Des fonds de bonification, de calamités et de garantie ont été mis en place par l'Etat dans le cadre du programme de relance de la production arachide.

3-Le compte de soutien

En ressources, le compte de soutien a été alimenté par une dotation initiale de l'Etat de 5,25 milliards francs CFA (dont 3,2 provenant des fonds STABEX). Il reçoit aussi les prélèvements perçus sur les huiles végétales importées (brutes et raffinées), ainsi que 25% des résultats positifs de la filière. En dépenses, le compte de soutien supporte une partie du déficit de la filière.

Pour les experts qui ont effectué l'évaluation du programme d'appui de l'Union européenne dans le cadre des fonds STABEX, l'objectif du compte de soutien est pertinent mais la complexité du mécanisme de détermination du prix garanti rend le système globalement peu efficace car il n'a pas empêché une grave crise financière de la filière et a conduit à une stérilisation des ressources mises à sa disposition.

4-Fonds de garantie

Devant l'importance des crédits impayés pour la CNCAS, l'Etat, pour éviter un étranglement de crédit pour le secteur agricole, a mis en place un moratoire sur dix ans pour les montants dus par les producteurs ; en même temps un fonds de garantie a été institué. Ce fonds permet à la banque, après mise en œuvre des diligences habituelles pour le recouvrement des créances, de se faire rembourser à hauteur de 75% du solde dû. Ce système apparaît contre productif en déresponsabilisant le producteur et l'institution de crédit. On peut s'interroger aussi sur le niveau élevé de 75% de garantie comme sur le système dans son ensemble.

L'expérience des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) vaut la peine d'être évoquée pour rappeler leur efficacité à la fois dans la collecte de l'épargne et le recouvrement des crédits (taux proche de 100%), sans garantie.

Ce succès est le résultat de stratégies bien adaptées au terrain. Cependant, les montants des crédits accordés par les MEC sont beaucoup plus modestes, le taux global effectif d'intérêt peut tourner autour de 20% l'an et les bénéficiaires sélectionnés parmi les épargnants, sont peu nombreux.

5-Fonds de bonification

Ce fonds a été créé par l'Etat à la suite des taux d'intérêts très élevés (12 à 16%) qui ont prévalu au début des années 90 et qui ont freiné l'accès au crédit intrants des producteurs. Le fonds est abondé par le budget de l'Etat. L'intervention du fonds a permis, depuis 1997, de ramener le taux d'intérêt des crédits à la production accordés par la CNCAS à 7,5% l'an. L'ensemble des acteurs de la filière souhaite encore son maintien.

6-Fonds de calamité

Le fonds de calamité est créé par l'Etat pour faire face essentiellement aux risques climatiques. Depuis le milieu des années 60, le Sénégal a connu beaucoup de périodes de sécheresse et d'invasion de prédateurs qui ont nécessité l'intervention de la puissance publique. Il est donc pertinent de prévoir un fonds qui permette de rendre rapide cette intervention au lieu de recourir systématiquement à l'aide internationale qui est lente à mettre en œuvre.

Cependant, l'importance des montants en jeu et la fréquence élevée des calamités dans le contexte sahélien, posent le problème de ressources pérennes pour un pays en développement. Devant les faibles possibilités de l'Etat, les initiateurs de l'Accord-cadre avaient imaginé en 1995-1996 un système dans lequel le fonds de calamité pour l'arachide est alimenté par une dotation initiale de l'Etat et des bailleurs de fonds, une retenue forfaitaire à la source pour chaque kilo d'arachide commercialisé et un prélèvement des fonds STABEX.

L'initiative s'est heurtée à plusieurs difficultés et l'Etat a fini par instituer un fonds de calamité non pas pour l'arachide uniquement, mais pour toutes les spéculations. Bien qu'ayant permis de concourir à la sécurisation du crédit rural, les modalités de fonctionnement de ces fonds n'ont toujours pas été clairement définies par les autorités.

Conclusion partielle:

Les produits arachidières l'huile, les tourteaux, l'arachide de bouche qui constituaient « le moteur de la croissance de l'économie sénégalaise » dans les années 50 et 60 connaissent depuis la fin des années 70 une baisse tendancielle. L'huile qui représentait 70% du groupe des produits arachidières subit depuis les années 80 la concurrence des huiles du soja, du tournesol et d'autres types.

De même l'aflatoxine contenu dans l'arachide défavorise les produits sénégalais par rapport à ceux américains et asiatiques, qui généralement sont à meilleur prix. Néanmoins une bonne stratégie de promotion des exportations devrait s'accompagner d'une adaptation de la qualité et du prix des exploitations aux conditions des marchés extérieures et surtout d'une mise à profit des avantages comparatifs.

En d'autres termes, il appartient au Sénégal de connaître et d'agir sur les déterminants de la compétitivité internationale de la filière arachidière qui demeure une porte d'accès à l'accroissement économique du pays. Un examen plus approfondi de la compétitivité arachidière fera l'objet du chapitre suivant.

Chapitre III : Analyse empirique

Le diagnostic de la situation économique sénégalaise révèle que malgré les efforts consentis dans le cadre du programme d'ajustement à moyen et long terme, la production demeure encore insuffisante face à la croissance démographique. La balance commerciale se caractérise, entre autre, par une faible progression et diversification insuffisante des produits exportés qui sont autant de reflets à un manque de compétitivité. Le manque de dynamisme des exportations arachidières sénégalaise est perçu comme une incapacité de la filière à conquérir de nouveaux marchés compte tenu des sur coups qui pèsent sur elles.

Pour autant, ce constat d'absence de compétitivité n'est pas étayé par une analyse vigoureuse et s'ouvre très souvent d'un manque de recommandations pertinentes. En dehors de quelques critères globaux, qui découlent d'une démarche empirique, il n'existe pas encore, à notre connaissance, des travaux significatifs fournissant des indicateurs appropriés, permettant d'apprécier et de suivre le degré de compétitivité de la filière arachidière sénégalaise.

Ainsi, l'analyse empirique faisant l'objet de ce chapitre et se basant sur la détermination du taux de change réel devrait être replacer dans le contexte économique de la filière de 1991 à 2001, avec toute la relativité liée à une telle analyse.

I- Définitions et méthode de calcul

Pour analyser la compétitivité de la filière arachidière, nous proposons de calculer le taux de change réel sur la période considérée ci-dessus.

A la Banque Mondiale, l'indicateur des références utilisé pour l'évaluation de la compétitivité de l'économie est le taux de change réel (TCR) qui corrige l'évolution du taux de change nominal par celle du rapport des prix mondiaux (TW) après taxe (t) sur les prix domestiques (pd) :

$$\text{TCR} = \text{TCN} \times \text{pw} \times (1 + t) / \text{pd}$$

Cet indicateur fait intervenir quatre paramètres qu'à priori un pays peut chercher à influencer pour atteindre un objectif donné de compétitivité. Cependant, la position des chefs d'Etats dans l'UEMOA est sans équivoque en ce qui concerne le taux de change nominal. L'Union Economique va créer également des contraintes sur la politique commerciale du Sénégal. Par ailleurs, les prix mondiaux s'imposent aux petites économies comme celles du Sénégal.

Il reste donc uniquement les prix domestiques pour toute influence que les pouvoirs publics et éventuellement les agents privés du secteur voudraient exercer sur la compétitivité arachidière à l'effet notamment de relancer durablement la filière.

Au début des années 80, le Sénégal a placé sa politique de promotion de la croissance dans le cadre de l'ajustement interne, si bien qu'une manipulation du paramètre Pd dans la formule définitionnelle ci dessus et comprise comme un approfondissement de cet ajustement interne.

En terme de variation d'une période à l'autre, l'indicateur de compétitivité ci-dessus s'exprime comme suit :

$$DTCR/TCR = dTCN/TCN + dPw/Pw + dt/(1+t) + dPd/Pd$$

A- Les différentes définitions du taux de change réel (TCR)

Le taux de change réel relève de l'approche de la compétitivité par les prix relatifs. Il s'agit d'un rapport de prix dont l'un est d'abord libellé en devises.

D'une façon générale, on peut définir autant de taux de change réels qu'il y a de produits dans une économie, qui font l'objet d'échange avec l'extérieur. L'indicateur retenu pour le taux de change réel dépend des activités pour lesquels on veut suivre l'évolution de la compétitivité. En particulier, on peut définir un taux de change réel d'équilibre de chacune des principales filières exportatrices ou importatrices de l'économie, tout comme on peut définir un indicateur de taux de change réel pour l'ensemble des produits exportés ou l'ensemble des produits importés.

Les prix mondiaux retenus dans le calcul du taux de change réel peuvent être le prix de gros d'un pays partenaire ou une moyenne des prix de gros d'un ensemble de pays partenaire dans les échanges ou encore le prix de détail.

B- Indicateurs sectoriels de compétitivité

1- Produits échangeables contre produits non échangeables

Les pouvoirs publics sont intéressés par l'évolution de l'allocation des ressources entre biens échangeables et biens non échangeables résultant des politiques mises en œuvre. Un indicateur de taux de change réel peut être défini à cette fin comme suit :

$$\text{Prix des biens échangeables} / \text{Prix des biens non échangeables}$$

C'est un indicateur des prix relatifs entre ces deux catégories de biens. Avec cet indicateur, une surévaluation du taux de change réel signifie que les importations coûtent artificiellement moins cher aux consommateurs et plus cher aux producteurs.

Un indice approché des prix des biens non échangeables est le déflateur du PIB. L'évolution du rapport déflateur du PIB/déflateur des importations permet de se faire une idée de l'évolution des prix relatifs entre biens échangeables et biens non échangeables.

2-Taux de change réel dans le secteur arachidier

Dans le secteur arachidier, l'on peut définir comme suit un indicateur de taux de change réel :

Prix intérieurs / Prix mondiaux des produits arachidiens exportables
--

Il s'agit d'un indicateur de compétitivité internationale des exportations et non de l'allocation des ressources entre biens échangeables et biens non échangeables. Une hausse de l'indicateur traduit une perte de compétitivité internationale de ces exportations. L'on doit prendre soin de le définir par rapport aux véritables concurrents du Sénégal.

C- Compétitivité des exportations traditionnelles

Ici on met l'accent sur l'incidence des coûts intérieurs tels que la rémunération du facteur travail. L'on peut définir l'indicateur de taux de change réel comme suit :

Coûts intérieurs / Prix mondiaux

A chaque fois que les coûts unitaires deviennent inadéquats par rapport aux prix, la pression s'intensifie sur les chefs d'entreprise pour la fermeture d'unités de production et la compression de personnels.

L'objectif recherché à travers la définition de ces indicateurs de taux de change réel est d'apprécier le système d'incitations économique mis en place :

- les consommateurs internationaux sont-ils davantage incités à consommer les produits arachidiens exportés par le Sénégal ?
- les entreprises de la filière en particulier celles de transformations sont-elles incitées à moins produire pour l'exportation ou sont-elles handicapées par rapport à l'offre étrangère ?

- Les unités de transformation de la filière rapportent-elles des coûts inadéquats par rapport aux prix qu'elles peuvent facturer ?

D- les indicateurs synthétiques de compétitivité

Au moins six approches sont identifiées à la banque mondiale pour estimer les indicateurs synthétiques de taux de change réels :

- le calcul d'un indice de taux de change réel par comparaison des pouvoirs d'achat des monnaies (approche de la parité des pouvoirs d'achat)
- le ratio entre les prix des biens échangeables et le niveau général des prix
- le différentiel entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle dans les pays où celui-ci est développé
- une analyse économétrique du taux de change réel qui vise à indiquer comment les grandeurs fondamentales déterminent le taux de change réel
- l'approche par les élasticités des exportations et des importations
- L'approche par le modèle par les élasticités de substitution de produits locaux aux importations et de transformation de la production locale en production pour l'exportation.

Dans l'analyse nous allons utiliser comme indicateur de compétitivité le taux de change réel qui sera calculer de la manière suivante :

- ❖ A partir des taux de change nominaux bilatéraux en dollar, les taux nominaux bilatéraux des différentes devises en franc CFA seront calculés
- ❖ Les prix d'arachide non décortiquée sont utilisés pour la détermination du rapport des prix.

La plupart des modèles sont fondés sur l'approche financière du taux de change, selon laquelle le cours d'une devise (comme n'importe quelle marchandise) est déterminé par la loi de l'offre et de la demande, même si leurs conclusions divergent.

Pour mieux appréhender la détermination du taux de change exposons la théorie de la parité des pouvoirs d'achats.

E- la théorie de la parité des pouvoirs d'achat (PPA)

Pour CASSEL, la valeur d'une monnaie est déterminée par le pouvoir d'achat en biens et services qu'elle procure.

Le taux de change normal entre deux monnaies est celui qui égalise les pouvoirs d'achats internes des deux monnaies. Et comme la valeur d'une monnaie est définie par l'inverse du niveau général des prix, le taux de change d'équilibre sera égal au rapport des niveaux de prix. C'est donc la différence des taux d'inflation entre deux pays qui explique l'évolution du taux de change.

Il existe deux approches de la parité des pouvoirs d'achat à savoir :

- la parité des pouvoirs d'achat absolue ;
- La parité des pouvoirs d'achat relative.

La parité des pouvoirs d'achat absolue (PPAa) indique que le taux de change d'équilibre entre les monnaies de deux pays doit se fixer à un niveau tel que le même panier de biens et services ait le même prix dans les deux pays, autrement dit le taux de change nominal est déterminé par le rapport entre les prix domestiques P_d et les prix étrangers. P_w : $PPAa = P_d/P_w$ avec P_d et P_w étant libellés dans leur propre monnaie.

Les données sur les prix absolus étant difficiles à obtenir, la théorie de la parité des pouvoirs d'achat est généralement utilisée sous sa forme relative. La parité des pouvoirs d'achat relative s'intéresse donc aux variations de prix qu'à « l'équivalence » entre monnaies. Elle indique le produit du taux de change à la période de base supposé être un taux d'équilibre et du rapport des indices d'évolution des prix dans les deux pays.

$$PPAr = P_d / P_w \cdot e_0 \text{ avec } e_0 = \text{taux de change de la période de base}$$

Le taux de change d'équilibre à long terme est égal à la parité des pouvoirs d'achat qui permet de construire un indice de taux de change réel (TCr)

Cet indice est défini comme le produit du rapport des indices des prix des deux pays (P_r / P) par un indice du taux de change égal au rapport entre le taux de change courant (e) et le taux de change de la période de base (e_0).

II- Méthode de calcul

Pour analyser la compétitivité de la filière arachidière, nous allons utiliser le taux de change réel qui corrige l'évolution des prix par celle du taux de change nominal et du coefficient de compensation. Pour ce faire, le taux de change nominal bilatéral du franc cfa par rapport aux monnaies des pays concurrents sera calculer sur la base des taux nominaux bilatéraux en dollar des différentes devises. Dans notre étude, le coefficient de pondération est considéré égal à l'unité. Ainsi la formule suivante sera utilisée :

$TCR = \sum P_d / P_w \times TCN \times 1/N$
--

Avec N = nombre de pays dans l'échantillon.

Pd = Prix domestiques de l'arachide non décortiquée (en F CFA)

Pw = Prix mondiaux de l'arachide non décortiquée (en devises)

TCN = Taux de change nominal bilatéral

A- Calcul du taux de change réel

Puisque le taux de change utilisé dans cette présente étude corrige le cours nominal du rapport des prix, on peut calculer ce dernier dans le tableau suivant avant de déterminer le taux de change réel.

TABLEAU II : Evolution du rapport des prix au producteur (les prix sont évalués à la monnaie nationale de chaque pays)

Pays Années	USA	Argentine	Chine	Inde	Cote d'ivoire	Burkina	Mali	Nigeria
1991	0,1216	0,2025	0,0510	0,0077	0,6956	0,8	0,4571	0,0127
1992	0,1248	0,2078	0,0497	0,0078	0,625	0,7767	0,4469	0,0117
1993	0,1231	0,2162	0,0381	0,0074	0,5970	0,9638	0,4469	0,0053
1994	0,1515	0,2	0,0341	0,0081	0,4785	1,2820	0,6173	0,0074
1995	0,1967	0,2449	0,0362	0,0093	0,4918	1,0808	0,6667	0,006
1996	0,1943	0,2173	0,0290	0,0104	0,7069	0,7885	0,4940	0,0051
1997	0,2158	0,2589	0,0308	0,0116	0,7359	0,8187	0,5874	0,0074
1998	0,2513	0,3505	0,0414	0,0112	0,0791	0,7772	0,6024	0,007
1999	0,2862	0,4188	0,0540	0,0102	0,1940	0,8938	0,5970	0,0057
2000	0,2641	0,3887	0,0462	0,0093	0,8333	0,9355	0,8430	0,0052
2001	0,2731	0,4017	0,0422	0,0107	0,8333	0,8580	0,63043	0,004

Le taux de change réel est donné par la formule suivante :

$$TCR = \sum TCN * Pd / Pw * 1/N$$

Le coefficient de pondération du commerce extérieur est supposé égale à l'unité pour des besoins de simplification.

On peut par ailleurs intégrer les pays de l'UEMOA concernés par l'étude tout en tenant compte du fait qu'ils ont la même monnaie à savoir le Franc cfa et par conséquent le taux de change nominal sera égal à l'unité.

Mais auparavant, nous allons déterminer dans le tableau suivant les taux de change nominaux bilatéraux entre le franc CFA et les différentes devises des pays concernés par l'étude

B-Determination des taux de change nominaux bilatéraux en FCFA

TABLEAU III : Evolution des taux de change nominaux bilatéraux entre le franc CFA et les différentes devises concernées par l'étude.

	USA	Argentine	Inde	Chine	Nigeria
1991	282	295,5975	12,4229	53,0075	28,4561
1992	265	247,4067	10,2317	48,0944	15,3179
1993	283	283,2833	9,2787	49,1319	12,8054
1994	555	555,5556	17,6752	64,3851	25,2273
1995	499	499	15,4012	59,7605	22,7854
1996	512	512	14,4633	61,6125	23,3790
1997	584	584	16,0881	70,4463	26,6667
1998	590	590	14,2857	71,2560	26,9406
1999	616	616	14,2923	74,3961	6,6739
2000	712	712	15,8575	85,9903	6,9804
2001	733	733	15,5297	88,5266	6,6036

TABLEAU IV : Evolution du taux de change réel bilatéral

Pays Années	USA	Argentine	Chine	Inde	Cote d'ivoire	Burkina	Mali	Nigeria
1991	34,2912	59,8585	2,7034	0,0956	0,6956	0,8	0,4571	0,3614
1992	33,072	55,5671	2,3903	0,0798	0,625	0,7767	0,4469	0,1792
1993	34,8373	61,2458	1,8719	0,0687	0,597	0,9638	0,4469	0,0679
1994	84,0825	18,9444	2,1955	0,1432	0,4785	1,2820	0,6173	0,1867
1995	98,1533	18,0638	2,1633	0,1432	0,4918	1,0808	0,6667	0,1367
1996	99,4816	14,848	1,7868	0,1504	0,7069	0,7885	0,4940	0,1192
1997	126,0272	17,9872	2,1697	0,1866	0,7359	0,8187	0,5874	0,1973
1998	148,267	206,795	2,9500	0,1600	0,0791	0,7772	0,6024	0,1886
1999	176,2992	33,264	4,0174	0,1458	0,1940	0,8938	0,5970	0,0380
2000	188,0392	32,8944	3,9727	0,1475	0,8333	0,9355	0,8430	0,0363
2001	200,1823	30,9326	3,7358	0,1662	0,8333	0,8580	0,6304	0,0264

Tableau V : Evolution du taux de change réel multilatéral

	TCR
1991	12,4078
1992	11,6421
1993	12,5124
1994	13,4913
1995	15,1124
1996	14,7969
1997	18,5887
1998	44,9774
1999	26,9311
2000	28,4627
2001	29,6706

III- Commentaire et Recommandation

A-Commentaire

La compétitivité-prix de la filière arachidière sénégalaise a évolué d'une manière générale en dents de scie. Elle s'est améliorée par rapport à celle de l'ensemble des pays considérés entre 1991 et 1992, et sur la période 1995-1996. La perte de compétitivité du secteur arachidier notée en 1994 pourrait être expliquée par la dévaluation du franc CFA intervenue à la même année. En revanche, celle notée sur la période 1998-2001 avec une légère amélioration en 1999 témoigne d'une politique de désengagement de l'état. Nous pouvons affirmer sur la base des résultats de l'étude que la filière arachide est compétitive au niveau de ces prix. Cependant, cette situation cache des difficultés réelles surtout au niveau de la qualité des produits. En témoigne cette phrase de Monsieur Mbaye « au Sénégal, le problème qui se pose est un problème de qualité. La baisse progressive des ventes d'arachides est liée à la teneur en aflatoxine des graines (43 000 ppb) par rapport à la norme internationale (2 ppb) ».

La relance de la filière arachidière nécessite la prise en compte d'un certain nombre de recommandations.

B- Recommandations

Le commentaire des résultats appelle les recommandations suivantes :

1- Restaurer la base productive de la filière

Les propositions suivantes concernent l'objectif d'amélioration, sur des bases durables, de la productivité. Il s'agira de :

- Mettre en œuvre une opération pilote de protection et de régénération des sols, comportant des apports de matières organiques et toutes autres techniques de conservation des eaux et des sols. La régénération des sols fait partie des missions régaliennes de l'Etat et à ce titre, elle est en principe prise en compte dans les actions transversales (lois d'orientation agricole, etc).
- Après l'eau, la semence constitue le deuxième facteur explicatif de la production (à hauteur des 35%, d'après la recherche). Il s'agit donc d'une variable d'action privilégiée pour augmenter la productivité et la production. Les semences pré-base continueront à être produites par l'unité de production des semences de l'institut sénégalais de recherches agricoles – ISRA- sur la base d'une programmation prix-annuel déterminé par le CNIA en relation avec l'UNIS.

Compte tenu de l'importance stratégique de ce volet pour la survie et le développement de la filière, l'Etat trouvera des ressources budgétaires plus importantes mais surtout pérennes (l'apport du CNIA et des bailleurs de Fonds devant être complémentaires) en vue de :

- i- Renouvelé et modernisé les moyens de productions : matériels agricoles et post-récoltes, réhabilitation des aménagements hydrauliques et fonciers,
- ii- Couvrir pendant au moins trois ans le gap entre le coût de production des semences pré-bases et le prix de session aux opérateurs de l'UNIS.

Pour les semences sélectionnées, l'objectif à atteindre est d'arriver dans le moyen terme (par un plan semencier national à élaborer) à l'utilisation généralisée des semences sélectionnées. Il faudra donc dans un premier temps, élaborer et mener de vastes campagnes de sensibilisation et de communications sur l'importance d'utiliser des semences sélectionnées, à travers les radios, les organismes d'appui –conseil à l'image de l'ANCAR, les associations et groupements de producteurs.

Par la suite, il faudra accompagner cette action de sensibilisation par la vulgarisation de pratiques agricoles simples pour optimiser l'utilisation des semences sélectionnées : semis à bonne date, profondeur et densité des semis, récoltes à maturité, etc. Ces mesures devront s'accompagner des directives suivantes :

- i- proscrire désormais toute distribution (ou vente) des semences non certifiées,
- ii- organiser un véritable marché des semences,
- iii- Renforcer la professionnalisation et l'organisation des membres de l'UNIS par une sélection rigoureuse de ces membres (critères de moralité, critères techniques et financiers), un choix judicieux de dirigeants représentatifs, compétents, élus démocratiquement sans contestation,
un appui technique sans interférer dans la gestion de l'interprofession et par des programmes de formation (technique et gestion).

- Réadapter les itinéraires techniques (ISRA) et assurer un appui conseil plus rapproché des producteurs (ANCAR) eu égard aux normes de qualité exigées par les marchés des produits arachidières diversifiés (huile, arachide de bouche, pâtes et beurres).

2-Renforcer les capacités des organisations de producteurs

L'importance de la filière pour les producteurs d'arachide exige de leur part une plus grande implication qui aille dans le sens d'une plus grande responsabilisation. De façon générale, une structuration et démocratisation des organisations des producteurs s'imposent pour plus de crédibilité vis à vis des autres acteurs de la filière. Les objectifs suivants visent le renforcement de capacité des producteurs et de leurs organisations en vue de favoriser leur plus forte implication dans les segments de la filière sous forme de partenariat à développer avec les autres acteurs.

3- Mettre en place des systèmes de financement appropriés

Les objectifs suivants visent à corriger les imperfections actuelles du système d'intermédiation financière de l'agriculture et de l'arachide en particulier. Il s'agira :

- Pour le financement de la production :

a-De renforcer les actions visant à mieux professionnaliser et organiser les producteurs à travers des structures gérés avec efficacité et transparence ;

b- de continuer la mise en œuvre des protocoles d'accord avec le système bancaire local (Fonds de Garantie et de bonification des intérêts) afin d'atténuer les risques de crédits inhérents à cette catégorie d'acteurs ;

c- d'informer sur l'existence des nombreuses lignes de crédits spécifiques et en faciliter l'accès aux organisations de producteurs ;

d- d'étudier la mise en place d'un système d'assurance agricole.

- Pour le financement de la collecte/commercialisation

a- De faciliter l'accès aux crédits des opérateurs pour le financement du système carreaux-usines et des équipements de transports ;

b- de réduire les délais entre la réception des graines et le paiement des collecteurs pour permettre un refinancement de la campagne de collecte.

- Pour le financement de la transformation industrielle

De poursuivre et de diversifier les sources de mobilisations des ressources extrêmes à travers le préfinancement des contrats à l'extérieur, constitués par les ventes d'huile brute d'arachide, de tourteaux et d'arachide de bouche.

- Pour le financement de la transformation artisanale

a- de faciliter l'accès aux lignes de crédits existantes en allégeant les critères et les conditions d'éligibilité

b- d'instaurer une plus value de proximité dans les zones de production par la création de PME devant favoriser le décorticage, la transformation artisanale et semi-industrielle en respect des normes de qualité et de sécurité sanitaire des produits.

- Pour les fonds spéciaux

a- de réorienter les ressources du fond de calamité vers un système d'assurance crédit agricole ;

b- de maintenir et réaménager le fond de garantie dans le sens du responsabilisation de l'emprunteur et de l'organisme de crédit, de mise en place de système prudentiel, a cet effet il convient de repenser selon deux axes, le principe de fonctionnement du fond :

c- l'état n'ayant pas les moyens de soutenir longtemps un tel effort, compte tenu de ses priorités et du caractère fondamentalement récurrent du défaut, faire porter l'attention et sur l'emprunteur, et non sur l'institution de crédit qui est supposé prendre les risques ;

d- le fonds doit être un dernier recours et non être subrogé au recours des prêteurs ;

e- de maintenir le Fonds de bonification conformément au souhait de l'ensemble des acteurs de la filière,

f- de mettre en place un système durable de financement du monde rural et en particulier de la filière arachidière.

4-La réforme de la gestion institutionnelle de la filière

Tirant les leçons de sa longue expérience ponctuée de crise multiforme (crise de production, d'approvisionnement et financière), le Gouvernement du Sénégal confirme son option de privatiser la SONACOS et de libéraliser la filière. Cela suppose :

- qu'il appuie la restructuration de l'interprofession afin qu'elle puisse jouer son véritable rôle de concertation, d'échanges et d'arbitrage de tous les acteurs de la filière,
- qu'il n'interviendra plus dans certaines décisions importantes comme la fixation du prix au producteur ou la gestion courante de la filière,
- qu'il appuie le renforcement des capacités d'organisation et de gestion de l'UNIS.

5- Restructurer et renforcer le CNIA

Le CNIA devra s'adapter nécessairement au nouveau contexte de libéralisation et s'affranchir définitivement de toutes les tutelles et en particulier de celle de l'Etat. Une condition nécessaire pour cela est qu'il trouve des ressources autonomes et durables et qu'il se dote de règles de fonctionnement simples, transparentes et acceptées de tous ses membres. Compte tenu de l'importance de ces défis et enjeux cruciaux pour la filière, ses conditions de viabilité devront faire l'objet d'une étude plus approfondie en vue de le renforcer en moyens humains et financiers pour qu'il puisse, plus efficacement, jouer le rôle de cadre de discussion et de prise de décisions sur les problèmes de la filière.

Il s'agira pour le Gouvernement du Sénégal :

- de fournir des appuis pour la restructuration du CNIA conformément aux objectifs de la filière ;
- En particulier, de veiller à ce qu'il soit représentatif des acteurs de la filière, autonome dans ses décisions et sa gestion administrative et financière ;
- De décider, en relation avec le CNIA de l'évolution du compte de soutien du prix au producteur d'arachide. Les ressources de ce compte pourront servir à la couverture d'une partie d'un fonds de sécurisation de la production.

6- Etudier l'évolution de l'actuel mécanisme des prix au producteur

Puisque le prix producteur est un élément essentiel pour l'équilibre et la compétitivité de la filière, le système de pris de campagne avec cependant des aménagements dans la formule pour tenir compte d'éléments plus précis du marché, c'est à dire plus actuels, doit être maintenu.

En effet, le fait d'utiliser des références du passé peut aboutir à un prix en dehors des réalités du marché occasionnant ainsi des déficits qu'aucune structure privée ne sera en mesure d'absorber. Il convient donc d'instaurer un mécanisme de fixation de prix indicatif de campagne négocié. Il s'agira d'un prix plancher à partir d'informations récentes disponibles et des perspectives du marché, pour donner un signal au producteur, lui permettant de faire l'arbitrage de son programme de culture. Ce prix indicatif, fixé en avril /mai, sera négocié, en octobre, à la veille de l'ouverture de la campagne de commercialisation des produits agricoles sur la base des informations disponibles aussi bien sur les marchés intérieur et extérieur. Les ajustements de prix qui pourraient intervenir après la fixation de ce prix indicatif de campagne relèvent de la décision des huiliers. Pour le CNIA, le résultat de campagne sera établi à partir du prix indicatif de campagne.

7- Renforcer les capacités d'organisation et de gestion de l'UNIS

Il s'agira de renforcer les capacités d'organisation et de gestion de l'UNIS, de développer les centrales d'achat pour l'écoulement de la production et l'autonomie financière des opérateurs et de l'UNIS, ainsi que le renforcement de l'ISRA et de la DISEM.

Au niveau du financement, il y a lieu de considérer la modalité d'octroi d'un crédit annuel portant sur la réalisation d'un programme de multiplication et de collecte qui aurait l'avantage de sécuriser et d'intensifier la production des semences et de renforcer les liens contractuels entre l'opérateur et le producteur.

L'amélioration de la qualité liée au respect des normes de conservation et de stockage des semences requiert la réhabilitation des seccos, le remplacement du matériel de collecte et la fourniture de tarare pour le nettoyage des semences de base et de niveau NI. Il s'agira donc pour l'UNIS :

- de disposer d'un programme clair en matière de semences qui précise le cadre institutionnel, les rôles et responsabilités de chacun des acteurs, les objectifs à court et à moyens termes,

- de libéraliser, dans le respect strict de la réglementation, la production, la collecte et la commercialisation des semences,
- de renforcer ses capacités d'organisation et de gestion,
- d'appuyer les opérateurs pour l'obtention d'un crédit portant sur la réalisation d'un programme de multiplication et de collecte,
- d'appuyer la réhabilitation des seccos, et le remplacement du matériel de collecte et la fourniture de tarare pour le nettoyage des semences de base et de niveau NI,
- de mettre en place un stock de sécurité de semences sélectionnées.

8- Le Renforcement et la diversification de la Production d'arachide et des débouchés des Produits arachidières

Avec la décision du Gouvernement de la privatiser, la SONACOS aura désormais les mains libres pour évoluer comme une entreprise privée dans une filière libéralisée. Les stratégies à mettre en œuvre doivent permettre de poursuivre la restructuration industrielle de la SONACOS, de rendre plus flexible le système carreau usine et de diversifier les produits arachidières.

9- .Poursuivre la restructuration industrielle de la SONACOS

La SONACOS devra poursuivre la restructuration de ses usines pour les adapter au nouveau contexte de la libéralisation. En effet, compte tenu de l'âpreté de la concurrence internationale à laquelle elle est confrontée et compte tenu du trend en diminution des récoltes, cette société ne pourra indéfiniment maintenir trois usines de trituration en fonctionnement concomitant. Le caractère prégnant de cette constatation nous paraît inéluctable. Dès lors il faudra faire des choix pour sauvegarder sa productivité et sa main d'œuvre qualifiée tout en respectant ses engagements par ailleurs.

Dans ce contexte, eu égard à l'importance des décisions à prendre, un audit approfondi des exploitations paraît indispensable dont les conclusions serviraient de base pour la définition d'une stratégie de privatisation en toute connaissance de cause. Dans ce même ordre d'idée le rôle de Diourbel serait à reconsidérer.

10- .Rendre plus flexible le système carreau usine

Le système carreau usine permet un approvisionnement aisé à des coûts raisonnables quand la production sera suffisante. Mais pour les années de faible production, la SONACOS devra être plus offensive et « se battre » avec des opérateurs plus dynamiques (petites sociétés, commerçants, marché parallèle,...). En effet, il sera tentant pour les intermédiaires de chercher dans ce cas, un prix plus rémunérateur que celui offert par l'huilier.

Par conséquent l'industriel devra concevoir des stratégies particulières pour les années de faible production. Dans de telles conditions, il devrait être autorisé à importer davantage d'huile végétale. De même, une diversification de ses activités industrielles pourrait être un atout.

A l'exportation, la présence de la SONACOS sur le marché international doit être assurée en permanence. Sur le marché local, la part de marché sur l'huile végétale vendue sera un facteur déterminant pour la SONACOS. Elle permet de compenser les effets négatifs résultant des inévitables mauvaises années de production d'arachide (les séries chronologiques permettent de constater qu'il y a au moins une à deux mauvaises années de production sur quatre).

11- Diversifier les produits arachidières

Les considérations de qualité et d'innocuité des produits destinés à l'alimentation humaine et animale dans les pays européens et américains constituent des risques de barrage à la commercialisation des produits agricoles. Ainsi, importe-t-il que pour les produits destinés à l'exportation et également pour des raisons de santé publique ceux en importation puissent subir des contrôles pouvant édifier sur leur qualité intrinsèque, particulièrement en rapport avec les résidus de pesticides (limites Maximales de Résidus) et les agents pathogènes.

Les laboratoires de l'ITA auront exercé ces contrôles pour les produits et sous produits arachidières destinés à l'exportation et l'huile végétale importée. Au niveau de la transformation industrielle et artisanale, il s'agira :

- d'inciter les huiliers à se doter d'un plan qualité et à ne mettre sur le marché que des produits répondant aux normes internationales : huiles brutes et raffinées, tourteaux, HPS. Des normes de qualité devraient être établies pour

- ces produits, en relation avec l'institut Sénégalais de Normalisation (ISN) et avec l'appui des partenaires internationaux comme, par exemple, l'ONUDI ;
- de concevoir et de mettre en œuvre plans de communication et des campagnes de sensibilisation sur le caractère dangereux de la trituration artisanale pour la santé publique. Parallèlement à ces campagnes, les huiliers doivent veiller à ce que les prix de vente l'huile raffinée industriellement soit présente partout et vendue à des prix qui n'encouragent pas la trituration artisanale.

12- .Les moyens de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre les stratégies devant conduire à la réalisation des objectifs poursuivis dans la filière arachide, la politique et les stratégies de la réforme de la filière arachide seront confortées par la loi d'orientation agricole qui constituera le cadre de cohérence de toutes les interventions en matière agricole et permettra ainsi une rationalisation des actions à mettre en œuvre dans le domaine agricole.

Il conviendra de (i) poursuivre et d'intensifier la communication et la concertation entre les différents acteurs de la filière, (ii) d'utiliser efficacement les ressources du compte de soutien et (iv) de rechercher le financement de programmes de relance de la production d'arachide et d'amélioration du système d'information économique.

13- Communication et concertation

La poursuite et l'intensification de la communication/concertation devront permettre l'instauration d'un partenariat dynamique entre l'Etat et les professionnels privés de la filière. Ce partenariat devra aboutir à une solidarité des différents acteurs et par conséquent résoudre les problèmes de comportement des acteurs de la filière en vue une gestion efficace et efficiente de la filière.

A cet égard, le Comité de coordination et le Comité technique de la réforme de la filière arachide mis en place par le Gouvernement devront continuer leurs travaux à intervalle de temps régulier pour(s'assurer de la mise en œuvre adéquate de la politique et des stratégies de réforme de la filière arachide.

De plus, les journées de concertation consacrées au monde rural instituées par l'Etat constitueront un cadre privilégié de propositions de mesures correctives sur les difficultés rencontrées dans la gestion de la filière.

14- Réformes structurelles

Il s'agira d'accélérer la mise en œuvre des réformes entreprises au niveau des programmes sectoriels tels le Programme des Services Agricoles et organisations des Producteurs (PSAOP) et le programme national d'infrastructures rurales (PNIR) en partenariat avec la Banque mondiale et le Programme complémentaire d'appui aux producteurs d'arachide (PROCAPA) avec le concours financier du FIDA, en cours d'exécution et tous les autres programmes ou projets visant à contribuer au développement de l'économie agricole et rurale et celle arachidière en particulier.

En effet, la poursuite des réformes devra être envisagée dans le cadre du PSAOP de manière à asseoir de façon durable la production, la productivité et les revenus des acteurs paysans.

Avec la mise en œuvre du PNIR, les investissements structurants et les infrastructures économiques seront réalisés en milieu rural, dans les zones de production et de collecte-commercialisation des produits agricoles et ruraux. Ces réalisations devraient participer à la restauration de la base productive des filières agricoles et favoriser le développement des marchés des produits (traditionnels –Louma- ou modernes).

L'exécution de programme du PROCAPA contribue à permettre aux producteurs à la base de disposer, à leur niveau, de semences de bonne qualité d'une part et de réduire, à leur profit, les transferts vers d'autres acteurs de la filière arachide d'autre part.

Les zones d'intervention du PROCAPA sont les régions de Fatick (communautés rurales de Niakhar et Ndiago), de Kaolack (communautés rurales de Nganda, de Paoskoto et de Latmingué) et de Thiés (communauté rurale de Thiénaba). De tels programmes participent de la nécessité urgente de renforcer les savoirs et savoir-faire des petits producteurs (très pauvres) grâce à des opérations et actions de proximité en milieu rural avec l'appui de l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR).

Le programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), axé sur la coopération sud-sud et de l'assistance technique de la FAO, accordé, à la mise en œuvre, une priorité à l'introduction en zone rurale de techniques et technologies adaptées au milieu, à moindre coût et adoptées par les populations locales. Sur cette base, le PSSA a permis :

(i) la mise en œuvre de techniques simples de maîtrise de l'eau, (ii) l'intensification et la diversification des productions végétales et animales et (iii) l'appropriation par les populations de procéder de transformation des produits agricoles et ruraux.

Toutes ces actions participant au relèvement de la base productive locale, soit a l'échelle du village, soit a la communauté rurale, devrait concourir au développement durable de la filière arachide.

15-Comptes de soutien

Les ressources du compte de soutien devront être réorientées dans le sens de la prise en charge partielle d'un fond de sécurisation de la production et du financement de la mise en œuvre de certains programmes de renforcement d'acquis et / ou de développement de la filière arachide.

16- Financement des programmes de développement

L'Etat devra solliciter l'appui des partenaires au développement pour le financement de certains programmes dont la mise en œuvre revêt un caractère urgent et prioritaire.

Il s'agit notamment, du programme de gestion intégré des eaux et des sols ; du programme de développement de la petite irrigation, du programme de développement des marchés. La réalisation de ces programmes permettra d'assurer :

- la restauration et le maintien de la capacité productive des sols ;
- la gestion durable des ressources naturelles (sols et eaux) ;
- la diversification et l'intensification des systèmes de production et conséquemment l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations locales et rurales ;
- la disponibilité et l'efficacité d'un système d'information économique ;
- l'émergence d'activité non agricole rémunérés en milieu rural de manière durable.

La mise en œuvre de ces programmes, conjugués a la réforme effective de la filière arachide, devrait contribuer a l'accélération de la création de richesse en milieu rural (et particulièrement dans le bassin arachidier) et l'atteinte des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté.

17- Le renforcement de l'outil laboratoire pour la maîtrise de l'aflatoxine

a- les laboratoires de contrôle au niveau des unités industrielles

Chaque unité industrielle traitant l'arachide met en place un laboratoire permettant de contrôler le niveau de contamination du produit à chaque étape de son traitement. Ces laboratoires utiliseront des méthodes de dosage des aflatoxines selon les techniques qui présentent l'avantage d'être simples et rapides. Le personnel des laboratoires d'usines suivra une formation qui portera sur les procédures d'échantillonnage et d'analyse à mettre en œuvre aux différentes étapes de traitement de l'arachide.

b- Le laboratoire national de référence

Ce laboratoire aura comme tâche principale le contrôle de la qualité physique et sanitaire de tout lot d'arachide à l'exportation selon un calendrier des charges établi par les partenaires industriels de la filière. Dans ce cadre, il jouera aussi un rôle d'appui technique et scientifique aux opérateurs industriels. Il définira et vérifiera le plan qualité mis en œuvre chez les différents opérateurs. Enfin, il apportera selon la demande un appui aux services de recherche intervenant en amont de la filière.

Conclusion partielle:

L'étude montre que globalement et compte non tenu des facteurs autres que les prix, la filière arachidière sénégalaise est compétitive. Cependant, pour répondre à l'évolution des normes sanitaires internationales beaucoup d'effort reste à faire pour permettre à l'arachide sénégalaise d'occuper la première place sur le marché internationale et en particulier Européen.

Conclusion générale :

Les pays africains des leurs accessions à l'indépendance, se sont confrontés aux problèmes de croissance et de développement économique. Ces pays sortis de l'air colonial doivent s'insérer dans une économie mondiale en pleine mutation. A cet effet, le secteur arachidier considéré comme le secteur prioritaire à développer pour amorcer une croissance durable de l'économie a connu plusieurs types d'interventions.

L'économie sénégalaise n'a pas échappée jusqu'à ce jour au schéma de dépendance établie pendant la colonisation. Les fluctuations économiques connues par le pays depuis 1960 pourraient être assimilés a celles des exportations arachidières dans une large mesure.

Le senegal pour développer la filière de l'arachide avait mit en place des stratégies qui n'ont pas donnés les effets escomptés.

Pour que cette filière soit véritablement compétitif des ruptures radicales doivent ère opérées tant au niveau organisationnel qu 'opérationnel pour réaliser un renversement de la situation actuelle du monde rurale en vue d'atteindre les objectifs de la pauvreté du millénaire . Toutefois la mise en place d'une politique de qualité et d'informations pourraient permettre une compétitivité plus élevée de la filière arachidière et de l'agriculture sénégalaise dans son ensemble.

Toutefois, il faut souligner que cette étude présente des limites certaines. Des améliorations peuvent lui être apportées en augmentant l'échantillon des pays concernés et en mettant l'accent sur les variables d'offres tels que la capacité de production, la qualité des produits, le problème lié à la sélection des semences et le traitement des sols et des récoltes.

On peut également améliorer cette étude en insistant d'avantage sur la méthode de calcul du taux de change réel avec une prise en compte des indices de prix a la consommation. Il serait important dans une autre étude d'introduire la problématique de la maîtrise de l'aflatoxine.

Bibliographie

- DIAW A, 1997 « Politique macroéconomique et compétitivité de l'économie sénégalaise », in journées scientifiques du CREA sur l'économie sénégalaise (2^e édition). CREA, Dakar.
- DIEYE A., 1996 « la compétitivité de l'économie sénégalaise », thèse de doctorat nouveau régime, université d'Auvergne, faculté des Sciences Economiques, CERDI.
- GOLUB S. et MBAYE A., 2000, « la compétitivité internationale du Sénégal à la lumière du modèle Ricardien d'analyse comparatif : « une analyse empirique », Faculté des Sciences Economiques et de gestion, Université Cheikh Anta Diop de DAKAR.
- CHAKROUN M., 2002 « les déterminants de la compétitivité internationale du secteur manufacturier tunisien », www.inra.fr
- MODY A. et Reinfeld w., 1995 « Advanced Infrastructure for time management: The competitiveness Edge in east Asian”, The world Bank, Washington, D.C.
- ONUDI, 2000, “la compétitivité future des économies africaines », Kartahla et ed. Sankoré.
- FAYE K., 2003 « analyse de la compétitivité internationale sénégalaise », Mémoire de DEA, PICI, UCAD.
- LATREILLE T. et al, 1996, « croissance et compétitivité de l'industrie manufacturière au Sénégal », OCDE, documents techniques n°118, Paris.
- OGUN., 1993 « Nigeria's trade policies during and after the boom : appraisal”, Economy university Press, Ibadan.

- Landau, R. (1992). Technology, capital formation and U.S. competitiveness. Dans: International productivity and competitiveness, Hickman, B.G. (ed). Oxford University Press, New York.
- Porter, M. (1990). The competitive Advantage of Nations. The free press, New York.
- Sharples, J. et Milham, N. (1990). Long run competitiveness of Australian agriculture. USDA
- Grossman, F. et Helpman, E. (1990). Trade, Innovation, and growth American Economic Review, 80: 86-92.
- Cockburn, J., SIGGEL,E.; Coulibaly, M. Vézin, S. 1998 “compétitivité manufacturière et structure des incitations au Mali ».
- CEPII, la compétitivité des Nations, Economie, 1999.
- Economie européenne, « la compétitivité européenne dans la triade : aspects macroéconomiques et structurels », juillet 1999.
- MBAYE S, « Le financement de l’agriculture au Sénégal : le cas de la filière arachide. », 2002.
- ONDO OSSA A, « économie monétaire internationale. », 1999, Editions ESTEM.

Tables des matières

Résumé :	1
Introduction générale.....	2
CHAPITRE I : Revue de La Littérature : La Compétitivité : Concepts, Définitions et Applications.....	4
I- Revue théorique de la littérature	5
A - Définitions du concept compétitivité	6
B- Les déterminants de la compétitivité.....	9
C- Les mesures de la compétitivité	10
II- Revue empirique.....	13
Conclusion partielle :.....	19
Chapitre II : Contexte de l'étude	20
I. Rappel historique sur l'environnement institutionnel de la filière arachide	20
II- Le contexte de la réforme	21
III- Les contraintes principales de la filière.....	23
A- L'Etat.....	23
B- Le CNIA	24
C- L'UNIS	24
D- Les systèmes de collecte	25
E- La transformation des produits	26
F- Le financement de la filière	29
Conclusion partielle:.....	32
Chapitre III : Analyse empirique.....	33
I- Définitions et méthode de calcul	33
A- Les différentes définitions du taux de change réel (TCR).....	34
B- Indicateurs sectoriels de compétitivité	34
C- Compétitivité des exportations traditionnelles	35
D- les indicateurs synthétiques de compétitivité	36
E- la théorie de la parité des pouvoirs d'achat (PPA)	36
II- Méthode de calcul.....	37
A- Calcul du taux de change réel	38
B- Détermination des taux de change nominaux bilatéraux en FCFA.....	39
III- Commentaire et Recommandation.....	40
A-Commentaire	40
B- Recommandations	41
Conclusion partielle:.....	51
Conclusion générale :	52
Bibliographie	53
Tables des matières.....	55